www.pave-marolles.be

PAVÉ dans les MAROLLES

JOURNAL LOCAL À PÉRIODICITÉ ALÉATOIRE • N°3 • MARS 2018 • GRATUIT

LA SAMARITAINE
face à la sablonisation *p16*

LE BOSSU, SA CORDE
une légende urbaine ? *p15*

HUGUETTE VAN DYCK
32 ans de café-théâtre *p17*

CONTRAT DE QUARTIER : COMMENT LA VILLE DE BRUXELLES VEUT TRANSFORMER LES MAROLLES

notre dossier à l'occasion de l'enquête publique *p6 → 14*

LA MAISON DU PEUPLE
feuilleton, épisode 1 *p18*

ESPACES PUBLICS :
LES HABITANTS APRÈS LES TOURISTES ?

PÉTITION POUR LE LOGEMENT :
LES MAROLLES DOIVENT RESTER UN QUARTIER POPULAIRE !

DU 17 FÉVRIER AU 18 MARS :
ENQUÊTE PUBLIQUE, MODE D'EMPLOI

PROTÉGER LE VIEUX MARCHÉ :
POUR UNE DÉCHETTERIE AUX MAROLLES

RÉAMÉNAGER LE JEU DE BALLE ?
QUAND C'EST FLOU, C'EST QU'IL Y A UN LOUP...

ANNIVERSAIRE

145 ans au Jeu de Balle !

***Den Â Met*, *Hirsch-par-Terre*, *Le Louvre*, *Les Puces* ou simplement *De Met*…**
Si ses racines remontent au Moyen Âge, cela fait exactement 145 ans ce 15 mars que le Vieux Marché se déroule sur la *Vosseplaain*.

↑ Le carnaval sauvage, le 17 mars. (Photo : Milena Strange)

← Le Vieux Marché dans les années 1950. (Photo extraite du film "Les gens du quartier" de Jean Harlez. La photo de couverture est issue du "Chantier des gosses" du même réalisateur)

L'activité du Vieux Marché trouve ses origines au Moyen Âge, où le commerce bruxellois est souvent subdivisé entre vente à neuf et d'occasion. Au 16ème siècle, on trouve déjà à Bruxelles un *Oude Merct*. En 1640, une nouvelle place destinée à la vente des loques, vieilleries, nippes et ferrailles est aménagée sur le pré des Foulons (qui deviendra la place du Vieux Marché puis Anneessens). Mais l'activité est du plus mauvais effet lorsque commencent le voûtement de la Senne et l'aménagement des boulevards centraux, destinés à attirer une population bourgeoise qui se montre vite incommodée par *"la pouillerie et les puces"* du Vieux Marché. Le 10 février 1873, l'échevin Lemaïeur déclare au Conseil communal : *"L'étalage de vieilles ferrailles, etc., qui se fait sur la Place du Vieux Marché, nuit considérablement à l'aspect des nouveaux boulevards centraux ."* La Ville de Bruxelles décide son transfert sur la place du Jeu de Balle (créée au début des années 1860 à l'emplacement d'une usine de locomotives fraîchement rasée, en même temps que le percement de la rue Blaes). Le dimanche 15 mars 1873, les échoppiers en prennent officiellement possession.

Le succès du *Neuwen Â Met* est rapide. En 1919, il est autorisé à fonctionner même le dimanche. C'est sans doute l'un des seuls marchés de brocante qui se déroule quotidiennement, qu'il neige ou qu'il vente, pendant les vacances, au matin du 1er de l'An comme du 25 décembre… Même la Seconde Guerre Mondiale ne l'a pas arrêté : c'est là que s'établit le centre du *smokellage*, le marché noir (plus exactement à la rue des Radis, aujourd'hui rasée).

Bien sûr, certaines choses changent au Vieux Marché au fil du temps. La vente, d'abord ouverte à tous, y est ensuite réservée aux marchands professionnels. Quant à la marchandise, elle reflète les évolutions de la société, de la qualité des objets de première main, l'arrivée de la concurrence du marché d'antiquaires du Sablon (1960) et celle des brocantes (autorisées dans les années 1970)… Mais le Vieux Marché a su préserver l'essentiel et résister aux changements de réglements, aux velléités régulières de l'expurger de son brol pour qu'il blinque davantage aux yeux des touristes, y compris à un projet de déménagement temporaire aux fins de construire un parking sous la place (2015). Selon des écrivains comme Jean d'Osta et Louis Quiévreux, il a toujours réussi à combiner à la fois une clientèle nantie et touristique cherchant l'objet rare, et une clientèle populaire et précaire cherchant l'objet nécessaire à moindre prix (à la différence qu'auparavant les bourgeois venaient en semaine et les *"gagne-petits"* le dimanche, leur seul jour de repos).

Le Vieux Marché a naturellement marqué le quartier, son économie, son rythme, son atmosphère, au point d'en être devenu indissociable. L'anniversaire de cette heureuse union mériterait d'être célébré, mais la date s'est quelque peu oubliée. En 2015, la Plateforme Marolles l'avait néanmoins fêtée pour marquer le coup de l'abandon du projet de parking.

Il y a toutefois une belle coïncidence : la même semaine se déroule le Carnaval sauvage, au départ du Jeu de Balle (samedi 17 mars vers 15h). Ce carnaval sans organisateur officiel, sans subside, sans barrière Nadar, n'a d'autre cause que de fêter la fin de l'hiver, se réapproprier la rue et bousculer l'ordre établi (ce qu'il fait notamment en organisant le Procès du Promoteur Immobilier et de sa fidèle épouse la Bureaucratie, en clin d'œil à la Bataille des Marolles de 1969). Les masques et costumes sont confectionnés à partir d'objets récupérés au Vieux Marché. C'est peut-être le plus bel hommage qu'on puisse faire à ce marché aux puces unique et qui compte bien le rester… pour les 145 prochaines années, au moins !

GWEN

REPRISE

RADIO MAROL, LE RETOUR ?

Photo : Gwen

↑ Radio Marol était une radio pirate qui émettait dans le quartier au début des années 1980, avant la libération des ondes FM. Presque 40 ans plus tard, Recyclart vient de ressusciter le concept de cette radio de quartier, en diffusant depuis fin janvier son premier épisode dans des bars ou des espaces publics du quartier, mais aussi sur les ondes de Radio Panik. L'idée est de réaliser une émission tous les deux mois… à moins, c'est à craindre, que Recyclart ne doive quitter les Marolles et cesser ses activités de quartier.

CONTREPETRIE

QUAND "MUSÉE" DEVIENT "FUSÉE"…

Photo : Recyclart

↑ Quand Andréa Copetti, responsable de la librairie spécialisée Tipi Bookshop à Saint-Gilles, reçoit ce sms de Vincen Beeckman (photographe, animateur chez Recyclart et initiateur du projet "Musée de la Photographie de Bruxelles"), son sang ne fait qu'un tour : *"Le musée de la photographie de Bruxelles est mort. Devant la pression de la justice et le fait que Recyclart n'a pas les moyens de se permettre un procès coûteux, nous nous inclinons. Merci à tous pour l'énergie dans ce projet."* La suite de cette histoire surréaliste est à découvrir sur le site internet du Pavé dans les Marolles :

www.pave-marolles.be/quand-musee-devient-fusee

JONCTION

RECYCLART ÉVINCÉ PAR LA SNCB : OUI, MAIS POURQUOI ?

Photo : Yves André / Recyclart

↑ Dès le 1er mars, la gare de Bruxelles-Chapelle sera à nouveau vide. Après 20 ans d'occupation, Recyclart (centre d'arts et café-restaurant) est prié de déguerpir et contraint de chercher à s'installer ailleurs. Les ateliers de métaux et de bois (Recyclart Fabrik), qui avaient déjà dû déménager vers la rue de la Philanthropie, devraient revenir dans le quartier d'ici quelques années, grâce à la construction d'un nouveau bâtiment prévue sur la dalle des Brigittines dans le cadre du Contrat de quartier "Jonction".

Motif de cette éviction : les exigences de sécurité de la SNCB Holding et Infrabel ne cessent, d'année en année, de devenir plus lourdes. Les efforts et les travaux entrepris par Recyclart ne suffisent plus à rassurer le groupe ferroviaire qui craint qu'un incendie ne paralyse la Jonction Nord-Midi.

Une position qui cache mal une certaine intransigeance et un mépris pour Bruxelles et les cicatrices urbaines laissées par la Jonction Nord-Midi. Alors que des solutions existent, qui permettraient à Recyclart de rester dans les lieux ou au moins d'y retourner après travaux, et qu'il existe des exemples montrant l'incohérence de la SNCB Holding… Le plus frappant est sans conteste celui du tunnel de Brabant, entre la place Rogier et la rue de Brabant : les cellules commerciales qui se trouvent là, sous la Jonction Nord-Midi, ont longtemps abrité des magasins, snacks et restaurants, sans que la SNCB Holding ne sourcille sur les éventuels risques d'incendie. Plus fort : Infrabel a revendu ces espaces en 2005 à une filiale immobilière de la banque Dexia qui tente depuis lors (avec un succès mitigé) de les transformer en galerie commerciale. Si les enseignes ne se sont pas pressées au portillon, le tunnel du Brabant abrite néanmoins aujourd'hui un snack, un Delhaize et… un Brico, magasin rempli de peintures, de solvants et autres produits inflammables. Pourquoi ce qui est possible dans le tunnel de Brabant pour la banque Dexia ne l'est-il pas à Bruxelles-Chapelle pour Recyclart ?

www.facebook.com/supportrecyclart

CHAISE MUSICALE

Y A-T-IL UN PILOTE DANS LE CONTRAT DE QUARTIER MAROLLES ?

↑ Difficile de croire qu'une opération aussi lourde et complexe qu'un Contrat de quartier soit possible sans des équipes compétentes, motivées et stables. Pourtant, les démissions et les jeux de chaises musicales s'enchaînent dans le Contrat de quartier Marolles… qui va connaître son troisième chef de projet et son quatrième échevin en huit mois ! Et ce, au moment où le bureau d'études engagé par la Ville, seul élément stable de cette "année zéro" chaotique, arrive au terme de sa mission. Un turn over qui en dit long sur le fonctionnement des institutions et leur respect de la chose publique. Et qui ne présage rien de bon pour les Marolles. Lire l'article sur notre site :

www.pave-marolles.be/y-a-t-il-un-pilote

PAS LOIN D'ICI

CHRONIQUE DE LA RUE DU BOUT-DU-MONDE…

[La rue du Bout-Du-Monde, construite en 1798 se situait entre la rue Pieremans et le rempart de la Porte de Hal. Elle fut englobée en 1854 par la création de la rue Blaes. Son nom lui avait été donné en 1798 parce qu'elle menait à une maison isolée sise au pied du rempart et dénommée par les fonctionnaires français “le bout du monde”...]

Je vous parle d'ici, partout ailleurs et tout autour.

Parfois la simple perspective de se lever est une torture en soi.
Il drache sec, et il y a pas que l’oxymore qu’est la gueule tordue.
La situation toute entière relève du plan pourri.

Ça noye à l'extérieur.
À l'intérieur, on n’est pas mieux.
Si d’aucuns craignent le péril d’invasion, ce que je crains moi, c’est que notre humanité finisse dissoute dans l’acide de cette putain de pluie.
Noye définitivement nos putains de rêves de liberté.

Mon pavé est une terre d’accueil. C’est à ça qu’il sert.
Les flaques ne sont pas faites pour que les pattes des hommes et des femmes prennent froid dedans.
Elles servent aux petons des kets qui jouent à s’éclabousser en se marrant (et faire râler leurs mères, comme dirait l’autre.)

La pluie on l’aime quand on la regarde de derrière la fenêtre du bistrot ;
Parce qu’une main généreuse a plongé au fond de sa poche pour suspendre un café chaud.
La drache nationale est supportable quand on dépose à l’entrée prévenante d’une famille accueillante, les chaussures crottées de la boue du Parc Maximilien.

La pluie qui coule, pareil, sur tout le monde…

Enfants, Hommes, Femmes, Réfugiés, Sans domicile Fixe, Errant-es occasionnel-es, Poètes, Rêveurs, Chômeurs, Artistes…
La drache qui coule au creux des reins, et dans les cous, ils connaissent.

On dirait que les politiciens, ne connaissent pas la pluie.
Ils ne savent pas le cheveux mouillé.
Ne connaissent pas la course effrénée pour échapper aux orages.
Le porche précaire, le carton-maison-matelas trempé.
Évidemment ils ne connaissent rien.

Un jour la pluie viendra engorger tous les avaloirs de la Ville.
Leurs ministères tomberont sous les fissures.
Leurs costumes soignés deviendront leur seule bouée.

Et de la rive, de chez moi, de chez nous,
Lovés au chaud, derrière la vitre d’un de mes bistrots,
Nous regarderons le vieux monde se noyer,
Au son des verres qui trinquent car,
les bruits du monde finissent toujours au creux d’un verre.

En attendant…
Le monde s'attarde… Là, tout au bout :
Ici, partout ailleurs et tout autour.

LILI

NOEL

BRUEGEL-MAROLLES, MÊME COMBAT ?

↑ Nul besoin d'être fan des décorations de fin d'année pour être frappé par la "ségrégation lumineuse" qui s'affiche chaque hiver dans les Marolles : alors que ça brille de partout au Sablon et sur une partie de la rue Haute (de la Chapelle à la rue des Renards), au-delà, plus rien. Habituellement, seul un tronçon de la rue Blaes (Chapelle-Jeu de Balle) est éclairé. Mais cette année, rien du tout. Pourquoi ?

Ces illuminations sont mises en place par la Ville en collaboration avec l'Association des Commerçants Bruegel-Marolles, qui défend les intérêts de commerçants du "quartier Bruegel" situé à proximité du Sablon entre les places de la Chapelle et de l'Épée. Cette association, qui était notamment favorable à la construction d'un parking dans les Marolles (pratique pour les clients) mais opposée à l'installation d'un Lidl rue Haute (pas assez chic), organise également les "Fêtes de Bruegel" avec une même concentration sur une partie de la rue Haute.

Sur son site internet, on peut lire le courrier d'une commerçante s'étonnant de l'absence d'éclairages sur la rue Blaes. Réponse de l'Échevine du Commerce Marion Lemesre : *"Je ne peux que vous engager, avec un maximum [de commerçants de la rue Blaes], à une plus grande implication dans la vie et décisions de votre association de commerçants présidé par Monsieur Deschuytere."*

Ce dernier complète : *"Sur nos 22 membres cotisants en 2017, seulement 2 rue Blaes, ceci explique cela, aussi…"*

Les dizaines de commerçants non membres de cette association pourraient retourner la question : a-t-elle vraiment envie de les réunir, dans toute leur diversité, et de défendre leurs intérêts ?

CARTE POSTALE

"Vos nouveaux voisins arrivent bientôt"

Dans ma boîte à lettres, une carte postale. Un message :
"Vos nouveaux voisins arrivent bientôt.
On compte sur vous pour les accueillir comme il se doit ;)"

Nouveaux voisins ? Va-t-on enfin permettre à des personnes sans domicile fixe, à des réfugiés ou à des familles Roms de se loger décemment ? *"Yes ! Ça bouge près de chez vous"*, m'avertit la carte. Visiblement ça ne bouge pas dans le sens que j'imaginais. L'expéditeur n'est ni une ONG, ni un centre qui cherche des logements pour personnes précarisées, mais Jérôme Thomas, "Real Estate Guru" de l'agence Real Lab. Jérôme Thomas serait-il le "on" qui compte sur moi pour accueillir comme il se doit ;) les nouveaux voisins ? De quoi il s'occupe ce mec ?

Je consulte le site www.real-lab.com, annoncé sur la carte. Real Lab est basé dans une avenue qui jouxte l'avenue Franklin Roosevelt. J'ignorais que ces rues cossues étaient situées à 1000 Bruxelles. *"Votre agence immobilière à Bruxelles. Le Real Lab est une agence immobilière qui désire contribuer à changer le monde en lui apportant plus d'humanité et de durabilité."*

L'injonction inscrite sur la carte me saute aux yeux :

"Find your Place, Make a better World. Changer d'habitation n'est pas un acte anodin […] Nous cherchons à proposer des solutions permettant d'améliorer les cadres de vie tout en contribuant positivement à l'activité sociale, économique et écologique des quartiers où nous sommes implantés."

À qui s'adresse ce jargon ? Cette carte dans ma boîte aux lettres, moi, petite vieille qui, depuis plus de 20 ans, ai trouvé ma place au 30, rue des Renards, appartement peut-être mal isolé mais jouissant d'une superbe lumière et surtout entouré d'amis, de bienveillance, dans une ambiance unique à Bruxelles et pour autant, en ignorant complètement si le monde en est meilleur.

Et comme ce n'est pas anodin de changer d'habitation, de mon propre gré, je n'en déménagerai pas. De quoi il s'occupe Real Lab, agence immobilière de Bruxelles, déjà implantée rue des Tanneurs ?

"Faire le Bien par le bien. Plus encore qu'une agence immobilière de premier plan, nous nous définissons comme un laboratoire vivant de la mise en adéquation de l'humain dans son habitat et son environnement."

Mais comment ai-je pu aménager, déménager, pendant ma vie en me basant uniquement sur mes besoins et surtout sur mes ressources financières sans mettre en adéquation mon humanité dans mon habitat et mon environnement ? Sans questionner un laboratoire vivant ? Sans chercher à faire le Bien par le bien ?

Faire le Bien par le bien ? Bien. Un bien. Un immeuble donc, suis-je bête ! Décidément ce langage m'échappe.

Ce charabia n'est-il qu'une proposition d'acquérir un Bien ? Un Bien situé au 30, rue des Renards, par exemple ? Alors la petite vieille en situation précaire, faudrait penser à faire tes valises car dans *"un moment propice à l'évolution de leurs choix de consommation et comportements quotidiens"* (selon le site de Real Lab), des habitants des quartiers cossus ou de riches venus d'ailleurs ont envie de tâter de l'ambiance unique à Bruxelles dont tu jouis quotidiennement depuis plus de 20 ans. Vu les transformations, les frais d'isolation, tu ne pourras plus te le payer. Il te faudra quitter tes habitudes, tes amis, la bienveillance qui comme toi risquent de quitter les lieux. Si tu le demandes gentiment, les services sociaux de la ville de Bruxelles te trouveront-ils une place dans un mouroir plus ou moins confortable.

NICOLE

CONTRAT DE QUARTIER

Vu de logemente moete zalen de prioriteit geven on de sukkelaers van de Marolles

Lors du second “forum citoyen”, organisé par la Ville le 5 septembre dernier pour que les habitants puissent donner leur avis sur le Contrat de quartier des Marolles, il y a eu plusieurs interventions intéressantes. Mais une m’a profondément marquée, c’était celle de René, un habitant historique, victime de la gentrification.

René est né dans les Marolles, il y a 60 ans. Il a commencé à travailler à 13 ans et demi, dans une usine d'armement à Anderlecht et a ensuite travaillé comme ouvrier (notamment comme plongeur-soudeur sur des plateformes pétrolières) et routier international. Il a dû quitter son appartement rue Haute, suite à un préavis, et n’a jamais pu retrouver un logement à un loyer abordable dans le quartier, mais il y revient tous les jours car il y est viscéralement attaché. Ses deux plus jeunes enfants, Océane, 18 ans et Billy, 14 ans vivent avec lui. Il insiste sur le fait qu'il est né à Saint-Pierre, dans les Marolles, qu'il veut revenir y vivre et y mourir.

Le 5 septembre, il disait des choses qui étaient au cœur du problème (l’impossibilité, pour les “pauvres Marolliens” de se loger dans les Marolles à cause du prix des loyers) mais surtout il le disait en bruxellois (on ne parle plus le marollien depuis bien longtemps nous a-t-on expliqué, mais plutôt le bruxellois…) et avec une langue directe et non policée, à l’extrême opposé de la langue du pouvoir, celle qu’on ne comprend qu’après avoir avalé une tonne d’aspirine et si on a bien le temps de lire tous les articles, ordonnances, et autres textes abscons/incompréhensibles/chiants publiés pour bien nous enfumer… et nous donner finalement l’envie de ne rien comprendre du tout, la meilleure manière de se faire avoir.

Donc je me suis dit que cela valait la peine de publier dans le Pavé ce qu’a dit René, en français (pour que tout le monde puisse bien le comprendre) et en bruxellois (pour profiter de cette belle langue, truculente et populaire, tant qu’il y a encore quelques personnes qui la parlent) :

J’en ai marre que les politiciens se partagent le pognon. S’en mettent plein leurs poches, comme Mayeur et Peraita avec le Samusocial. Ce sont des arrangeurs : il faut qu’ils remboursent cet argent.
Ik heb moine gusting van dat de politiekers dat ze onze poen verdiele. En ze steke al de poen in heule zake steke, zoals Mayeur en Peraita met de samu social. En ze zijn zakerollers : ze moeten dane poen terug geve.

On n’a pas besoin de fleurs.
Wij emme gien bloemen vandoen.
Parce qu’on ne les mange pas.
Wijle frette gien bloemen op.

Les fleurs c’est pour les cimetières.
Dij bloemen zijn vu het kerkhof.

On n’a pas besoin de belles façades.
Wijle hebbe gien schoene façades vandoen.

On va se mettre tous sur la même égalité les pauvres ensemble.
Wijle boete op hetzelfde egaliteit zijn als de sukkelaers te zoemen zijn.

Pour le logement il faut donner la priorité aux pauvres des Marolles.
Vu de logemente moete zalen de prioriteit geven on de sukkelaers van de Marolles.

Il faut donner du logement aux Marolliens qui ont dû partir parce que les loyers sont trop chers.
Ze moete logemente geven on de marolliens die moesten vetrekken want de loyers zijn te duur.

Et parce qu’ils n’arrivent pas à trouver un logement social.
Omdat ze gien logemente social kunnen vinne.

Pour les politiciens on est des pions.
Voor de politiekers zijn wijle pions.

Ils jouent avec nos pieds et c’est nous qui payons les pots cassés.
Ze spijlen met onze voeten en weile betoele de vaas da kappot is.

Les ministres gagnent trop.
De ministers verdiene te veel.

Ils se partagent le magot.
Ze verdielen de magot.

Ils ont des voitures avec chauffeur.
Zij hebbe coeche me chauffeur.

Le quartier, depuis quelques années, descend la pente des montagnes.
Het kotier dat is al enkele joure den bergaf af.

Au lieu de mettre les fleurs il faut mettre des panneaux solaires pour que les gens fassent des économies d’énergie.
Ploes van bloemen te zetten zulle ze beter zonne paniele zette. Vu da de mensen energie bespoeren.

La TVA a augmenté de 6% à 21 % de TVA aussi bien pour les riches que pour les pauvres (pour les factures d’énergie e.a. NDR).
Den TVA is no de huete gegoen van 6% nog 21% zuwel vu de rijke dan vu de sukkeleirs.

On se demande où tout cet argent de la TVA va, il n’y a personne qui le sait.
Woe goed dane poen noe to. Niemand wet dat.

Il faut que cela redevienne comme avant.
Da moet gelijk vruger zijn.

On le mérite : on est un vieux quartier populaire.
Wijle meriteire : da omdat wijle een oud Kotier populair zijn.

On en a marre de courir comme des clochards.
Wijle heme er genoeg van zuals clochards rond te luppe.

Voilà ce que disait René, peut-être qu’il a ajouté certaines choses, quand on s’est revu, au Petit Lion, pour écrire cet article, mais ce n’est pas grave, l’important est dit et bien dit.

MANU

CONTRAT DE QUARTIER : UN PROGRAMME À AMÉLIORER

27.220.870€… et 5 cents après la virgule ! C'est le montant qui devrait être investi au cours des 6 prochaines années dans les Marolles. Comme le souligne le bureau d'études mandaté par la Ville et la Région, dans son dossier de base soumis à enquête publique (du 17 février au 18 mars) : *"un programme d'investissement public de ce type ne peut pas être une opération simple et neutre vis à vis des habitants"*. En fonction des orientations et des projets retenus par les autorités, le quartier changera dans telle ou telle direction, qui sera favorable ou pas à certaines catégories de la population. Il faut donc être très vigilants et ne pas laisser faire n'importe quoi.

Nous sommes des habitants, des travailleurs, des amoureux des Marolles liés d'une manière ou d'une autre à ce quartier. Depuis juin 2017, nous avons suivi et participé à tout le processus d'élaboration du Contrat de quartier (Commission de quartier, assemblées générales, forums, ateliers, groupes de travail, etc.). Sans être exhaustifs, nous pointons dans ces pages, de manière aussi claire et synthétique que possible, les éléments qui nous paraissent importants à soutenir ou à rectifier, ceux qui nous posent question ou problème. Tout en vous invitant à vous faire votre propre opinion et à l'exprimer pendant l'enquête publique, nous partageons ici des analyses, conseils, remarques, propositions et demandes émises par des habitants et des associations…

1. Les objectifs initiaux : *"contrebalancer la pression immobilière et touristique"*

Les objectifs fixés dans le dossier de candidature de la Ville de Bruxelles et qui ont *"séduit"* la Région en mars 2017 sont : *"renforcer la position des Marolliens, […] de l'habitant du quartier précaire"* et *"contrebalancer la pression grandissante que le Sablon exerce sur le quartier, […] pression immobilière et touristique grandissante menaçant son identité et son accessibilité"* (déclarations du Ministre-Président Rudi Vervoort et de l'Echevine Ans Persoons).

2. Le diagnostic : *"établir un programme pour les Marolliennes et les Marolliens"*

Le diagnostic établi par le bureau d'études rappelle lui aussi que l'objectif premier des contrats de quartiers *"est de venir en aide à des populations de quartiers en difficultés sociales, économiques, d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des populations en place"*. Dans ce document, le bureau d'études souligne qu'il lui *"semble important d'accentuer peut-être ici plus qu'ailleurs le caractère 'à destination locale' du programme. Car une ligne directrice importante pour le Contrat de quartier durable semble faire l'unanimité : établir un programme qui soit en phase avec les enjeux identifiés par et pour les habitants et usagers. Le Contrat de quartier Marolles doit être un programme pour les Marolliennes et les Marolliens."*

3. Les "fiches projets" : déséquilibres et incohérences

Si nous partageons largement les objectifs initiaux et le contenu du diagnostic, nous ne pouvons que déplorer les grands écarts entre ces intentions et les "fiches projets" soumises aujourd'hui à l'enquête publique. Au point de se poser cette question : pourquoi avoir fait travailler pendant un an un bureau d'études, des habitants et des associations (en leur expliquant que le programme s'élaborait dans une logique *"bottom up"* : des citoyens vers les décideurs), si c'est pour qu'à la dernière minute des projets tombent du ciel tandis que d'autres projets importants disparaissent ou soient recalés en "opérations de réserve", ou encore soient détournés de leur philosophie initiale ? Cela résulte d'un "partage de gâteau" marchandé entre le CPAS et différents services de la Ville (Régie Foncière, Urbanisme, Propreté Publique, Voirie, Espaces verts, Patrimoine, Sport, Instruction publique, Culture, asbl Bravvo, etc.). Et cela aboutit au programme que nous analysons dans ces pages, qui manque de cohérence et laisse peu de place aux habitants et aux associations.

Si l'enjeu de ce Contrat de quartier est de *"contrebalancer la pression immobilière et touristique"*, il convient au minimum de faire en sorte que lui-même ne contribue pas à augmenter cette pression ! Or, à ce stade, la Ville ne se donne pas les moyens d'y parvenir. Pour reprendre une expression un peu caricaturale utilisée dans le diagnostic, nous constatons qu'elle privilégie davantage des interventions sur *"la scène"* (place du Jeu de Balle, rues Blaes et Haute…) que dans *"les coulisses"* (rues perpendiculaires, intérieurs d'îlots, pieds d'ensembles de logements sociaux…) — ce qui aurait un impact négatif en termes de hausse des loyers et donc de capacité pour *"les habitants précaires"* (cette notion ayant pris de nos jours une signification qui concerne plus de la moitié des Bruxellois !) à rester vivre dans leur quartier.

➔ Nous demandons à la Commission de concertation et à la Région de revenir aux objectifs du Contrat de quartier (*"éviter une logique d'embellissement de la 'scène', […] permettre au quartier de se renforcer à l'avenir face aux pressions externes, et préserver son identité populaire historique"*), en rééquilibrant le projet afin qu'il réponde davantage aux besoins des habitants. Nous demandons aussi que les avis émis par la Commission de quartier (CoQ, qui s'est déjà réunie à 7 reprises) soient réellement pris en compte.

L'ÉQUIPE DU PAVÉ

[Les photos de ce dossier sont de Brezzabel, Gwen, Isabelle, Lili, Patrick, archives IEB…]

ON L'A LU POUR VOUS !

• Dans ces pages, nous reprenons pour chaque sujet la numérotation qui renvoie aux "fiches projets" à l'enquête publique.

• Si vous voulez mieux comprendre ce qu'est un Contrat de quartier, son jargon et ses mécanismes, nous avons essayé de vulgariser le "Charabia du Contrat de quartier" dans cet article paru dans notre n°2 : www.pave-marolles.be/charabia-contrat-de-quartier

ⓘ ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 17 février au 18 mars, la Ville soumet à l'enquête publique son projet de dossier de base pour le Contrat de quartier Marolles (composé de plusieurs documents : diagnostic, priorités, fiches projets et rapport d'incidences environnementales). L'ensemble des opérations qu'elle souhaite réaliser est détaillé dans les "fiches projets". Tout le monde peut consulter ces documents :

→ à l'antenne du Contrat de quartier, 244 rue Haute, tous les mercredis et vendredis entre 15h et 17h (où l'on peut recevoir des explications orales par un membre du personnel de la Ville)

→ au Département Urbanisme de la Ville (6 boulevard Anspach, 1000 Bruxelles - 10ème étage, bureau 00) du lundi au vendredi de 9h à 12h + le jeudi de 16h à 20h (sur rendez-vous après 18h en appelant le 02/279.30.30)

→ sur internet : www.bruxelles.be/dossiers-soumis-enquete-ou-consultation-publique (cliquer sur "Autre").

Chacun peut envoyer ses remarques et objections par écrit avant le 18 mars :

→ par courrier adressé au Secrétariat de la Commission de concertation, 6 boulevard Anspach, 1000 Bruxelles

→ par email : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be

→ en se rendant à l'antenne du Contrat de quartier, 244 rue Haute, tous les mercredis et vendredis entre 15h et 17h.

ⓘ COMMISSION DE CONCERTATION

Le 28 mars 2018 à 9 heures se réunit la Commission de concertation qui examinera le projet, les observations et réclamations envoyées par écrit ou exprimées oralement le jour-même. Cette commission, composée de représentants de la commune et de différents services de la Région, remettra un avis à la Ville et à la Région, qui décideront ensuite d'adapter ou non le programme. Toute personne qui souhaite s'exprimer peut être entendue, il suffit pour cela de le faire savoir au Secrétariat de la Commission avant le 18 mars (coordonnées ci-dessus).

BUDGET

UN BUDGET OPAQUE, QUI LAISSE TROP PEU DE PLACE À L'ASSOCIATIF

Le budget total pour les projets repris au programme du Contrat de quartier est de 27.220.870€ : 14.125.000€ proviennent de la Région, le reste est présenté comme un "budget Ville". La Ville avait en effet annoncé qu'elle doublerait la somme mise par la Région, mais une partie de "son" budget s'avère provenir du CPAS, de Sibelga (l'éclairage de la place du Jeu de Balle et des rues perpendiculaires) ou encore de la Direction régionale des Monuments et Sites (80% de la rénovation de la façade de l'église des Minimes). On se demande quel est le statut réel des projets "hors contrat de quartier" présentés pourtant comme inclus dans le programme (par exemple l'église des Minime). Si le flou règne autour du budget global, l'opacité prévaut aussi quant à l'attribution des budgets socio-économiques. En effet, la tradition dans les contrats de quartier est de lancer l'appel à projets socio-économiques pendant "l'année zéro" (année de définition du programme). Ici, cet appel a été déplacé après "l'année zéro", officiellement pour laisser plus de temps aux associations de se préparer à y répondre et pour que les projets soient définis en fonction des priorités plutôt que par un choix (arbitraire) de porteurs de projet. Or ce fut tout le contraire ! La définition du volet socio-économique s'est faite en coulisses, les projets ont été choisis par différents échevins et négociés dans les cabinets avant même d'être présentés à la CoQ. Et si les porteurs de projets n'ont pas encore tous été présentés officiellement, la part de budget restant à attribuer lors de l'appel à porteurs de projets est maigre, après que d'importantes sommes aient été allouées au CPAS, à la Régie Foncière, au Centre culturel Bruegel, à la Mission locale pour l'emploi et à différents services de la Ville…

➔ Nous demandons de rehausser le budget de l'appel à projets socio-économiques à 50% du budget total du volet socio-économique. Que soient clarifiées les règles applicables aux actions menées sur fonds propres par la Ville et les institutions liées (Régie Foncière, CPAS, etc.). Et que tout projet porté dans le cadre du Contrat de quartier soit soumis, jusqu'au terme de la phase d'exécution et quelles que soient les sources de financement, aux processus participatifs (commission de quartier, assemblée générale, enquête publique) prévus par l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine et ses arrêtés d'exécution.

6.1 APPELS À INITIATIVES CITOYENNES

Les appels à initiatives citoyennes ont pour objectif de "soutenir des actions locales de petite échelle" bénéficiant aux habitants et usagers du quartier. Des projets pour le quartier peuvent donc être proposés et mis en œuvre par des habitants ou des associations. Mais à ce stade, il n'existe pas de critères permettant de cadrer ces appels, et on ignore comment les projets seront sélectionnés. Par ailleurs, la Ville a créé une confusion entre ces budgets qui font partie intégrante du programme du Contrat de quartier (ils doivent répondre à ses objectifs et se dérouler pendant sa "phase active" : les 50 mois à partir de l'approbation du programme de base par la Région), et le "Budget participatif 2018" lancé par l'Échevin de la Participation, via la cellule Participation de la Ville, qui est doté de 50.000€ pour les Marolles… provenant du budget du Contrat de quartier ! Cet appel à initiatives du "Budget participatif 2018" a été lancé hors timing et sans le concours de l'équipe du Contrat de quartier, avant l'enquête publique, avant présentation à la CoQ, avant approbation du programme de base par toutes les instances (Collège, Conseil communal, Région), mais surtout sans objectifs et critères d'attribution en lien avec les objectifs du Contrat de quartier.

➔ Nous demandons de revoir la somme disponible pour les appels à projets citoyens (50.000€ par an pendant 4 ans), qui nous paraît trop basse pour donner les moyens aux habitants de mener leurs propres projets, de donner leur propre tonalité au Contrat de quartier et d'être impliqués dans l'élaboration des projets "briques" qui ne verront le jour qu'au bout de 4 ans. Les 50.000€ inscrits au "Budget participatif 2018" de la Ville doivent être réintégrés dans le Contrat de quartier. La sélection des projets et l'attribution des budgets, tant pour l'appel à projets citoyens que l'appel à projets socio-économiques, doivent se faire sur base de critères découlant des objectifs initiaux du Contrat de quartier, et par un jury citoyen — plutôt que via des urnes ou des votes électroniques, comme l'évoque la Ville. La CoQ doit être l'instance qui formule ces critères et désigne ces jurys.

Consulter.
Façon respectueuse de demander à quelqu'un d'être de votre avis.

Propos de O.L. Barenton, confiseur, p.36, Éd. du Tambourinaire, 1962

1.2 1.8

LES 33 LOGEMENTS PRÉVUS, ET L'ANCIENNE BRASSERIE VOSSEN

Les nouveaux logements prévus (rénovation et construction) se répartissent entre la rue des Abricotiers (15 unités), la rue des Capucins (10 unités), le n°277 rue Haute (4 logements de transit pour personnes sans-abri) et l'îlot Faisans (4 logements dont 1 pour famille nombreuse). L'opération prévue rue des Capucins est scabreuse : la Régie Foncière de la Ville veut transformer l'ancienne brasserie Vossen en immeuble de logements publics. D'abord faudrait-il acquérir le bâtiment, appartenant à un privé qui n'est pas intéressé à vendre. Ensuite, à moins de faire des lofts, on voit mal comment réaliser ce projet sans démolir l'ancienne brasserie. Or celle-ci est répertoriée dans l'inventaire du patrimoine bruxellois et chargée d'histoire. C'est là qu'on fabriqua longtemps la gueuze "Mort Subite" (mais, contrairement à ce que disent certains, ce n'est pas elle qui donna son nom à la Vossenplein ni à la Vossenstraat). Outre son intérêt patrimonial, ce bâtiment possède des qualités indéniables pour une activité productive, ce qui est devenu rare dans le quartier.

➔ Nous demandons l'abandon du projet rue des Capucins et, à la place, le retour du projet préalablement annoncé (mais passé dans les opérations de réserve) de logements supplémentaires dans l'îlot Faisans : projet d'autant plus cohérent qu'il permettrait de refermer cet îlot, au milieu duquel subsisterait sinon une dent creuse.

➔ Le bâtiment de la rue des Capucins, localisé à côté du Vieux Marché, doit être préservé et pris en considération dans les lieux pouvant accueillir une déchetterie-ressourcerie (lire pages 12-13).

LOGEMENT / ESPACE PUBLIC

"AGIR IMMÉDIATEMENT SUR LES VRAIES POCHES DE PAUVRETÉ"?

En présentant le Contrat de quartier Marolles à la RTBF, le bourgmestre Philippe Close déclare : *" On a parfois l'image que le quartier des Marolles serait devenu un quartier 'bobo', gentrifié… Or, c'est tout l'inverse. Il y a un côté 'façade' très agréable mais derrière cela, il y a de vraies poches de pauvreté sur lesquelles il faut agir immédiatement."*

On ignore à quoi pense le bourgmestre quand il parle de *"vraies poches de pauvreté"*. Nous, quand on entend ça, ça nous évoque des ensembles (Querelle, Brigittines, Radis-Lacaille, Philanthropie, "nouveaux blocs" rue Haute…) construits à une époque où l'on entassait les locataires sociaux à la verticale ou à l'horizontale. Des cités mal isolées, mal insonorisées, dangereuses en cas d'incendie, dotées d'espaces publics de piètre qualité, et qui de plus ont été mal entretenues. Elles sont gérées par le Logement bruxellois (ex-Foyer bruxellois), une société immobilière de service public qui a *"pour vocation première de mettre sur le marché locatif public des logements décents à un prix adapté aux revenus d'une population n'ayant que peu d'accès au marché locatif privé"*.

Le Logement bruxellois est placé sous la tutelle de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). La Ville de Bruxelles y est représentée dans son conseil d'administration. Voilà donc le levier que les pouvoirs publics peuvent actionner s'ils veulent réellement *"agir immédiatement"* sur ces *"vraies poches de pauvreté"*. En commençant par faire en sorte que ces logements soient tous décents, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Le dispositif du Contrat de quartier, lui, ne permet pas (ni légalement ni financièrement) d'intervenir directement sur ces cités. Ce qu'il peut, par contre, c'est améliorer les espaces publics situés en intérieur ou aux abords immédiats de ces ilôts (petits jardins, plaines de jeux, potagers…), valoriser et rendre davantage accessibles les parcs existants (plaine des Escargots, Porte Rouge,...), mettre en place des services de proximité, créer de l'emploi local… Voilà à quoi il peut servir. C'est d'ailleurs la philosophie initiale du dossier de candidature de la Ville de Bruxelles et du diagnostic établi par le bureau d'études, aujourd'hui en partie gommée dans les "fiches projets" soumises à l'enquête publique. La Commission de concertation et la Région bruxelloise ont encore la possibilité de repositionner le Contrat de quartier dans cette perspective.

↑ Exemple du manque d'entretien des cités du Foyer Bruxellois : en 2015 aux Brigittines, l'escalier de secours de la tour est bloqué car il risque de s'écrouler…

↑ Lundi 5 février 2018 au matin, la rue Haute est fermée à la circulation. Un incendie a éclaté au cinquième des 13 étages de la partie encore habitée des "nouveaux blocs", ces logements sociaux construits dans les années 1950 (dont une partie est actuellement en rénovation). Plusieurs appartements sont touchés par le feu. Des habitants se réfugient sur le toit. Après l'intervention des pompiers, deux personnes intoxiquées sont transportées à l'hôpital. Les conséquences de cet incendie n'ont heureusement rien à voir avec celui qui a ravagé un immeuble de logements sociaux de 24 étages à Londres, en juin 2017, et qui a fait au moins 12 morts et 78 blessés. Mais l'incident nous rappelle à quel point ces tours de logements sociaux sont en état précaire et dangereux pour les personnes qui y habitent. Le logement social mérite beaucoup mieux !

ESPACES PUBLICS : LES HABITANTS DOIVENT PASSER AVANT LES TOURISTES !

3.2 3.3 3.4 3.5 3.8 3.9 3.11 3.12 3.13 3.14 3.15 3.16

↑ Les rampes du Palais de Justice, que la Ville veut végétaliser et piétonniser à grand renfort d'argent du Contrat de quartier, mais surtout aux dépens des espaces publics de proximité.

← Des espaces publics et aires de jeux "oubliés" par la Ville ou relégués à d'hypothétiques "opérations de réserve" : rue Lacaille, rue de la Porte Rouge…

Le principal projet d'espace public consiste en *"l'activation des rampes du Palais de Justice"*, que la Ville souhaite végétaliser et piétonniser. Si on écoute l'échevin, l'idée lui aurait été soufflée par les habitants. Ce n'est pas du tout le cas. En pratique, ce projet va surtout augmenter les flux touristiques venant de la place Poelaert et des quartiers Louise-Toison d'Or, ce qui est aux antipodes des intentions élaborées dans le diagnostic et le dossier de base : *"réaménager les intérieurs d'îlots en espaces conviviaux et sécurisants, intégrer des équipements récréatifs, ouvrir les îlots aux habitants du quartier"* en les envisageant *"comme des 'sanctuaires' pour les habitants, des lieux où les habitants peuvent retrouver un espace convivial à l'échelle du quartier et à l'écart des flux touristiques"* (cf dossier de candidature).

La Ville compte dépenser 907.938€ pour réaliser une étude paysagère sur l'aménagement et la végétalisation des rampes (confiée à un bureau d'études), et une *"activation temporaire des rampes"*. Dans ce scénario, la Ville sera ensuite libre de mener à bien la suite du projet, en dehors des règles du Contrat de quartier fixées par la Région. Y compris en créant de mauvaises solutions (le retour des projets de parking souterrain ?) aux problèmes de mobilité que ce projet ne manquera pas d'accentuer, puisqu'il ferait disparaître environ 150 places de parking (utilisés par des magistrats et des avocats, mais aussi par des riverains).

Le projet des rampes est d'autant plus néfaste aux objectifs du Contrat de quartier qu'il engloutirait à lui seul près d'un cinquième du budget total dédié aux espaces publics (4.926.132€), empêchant ainsi d'investir dans l'amélioration de plusieurs espaces publics de proximité ! Dans les "fiches projets", seules 4 opérations sont prévues au profit de tels espaces publics (1.082.943€) : verduriser la plaine des Escargots, aménager l'entrée de l'école la Marolle (avec végétalisation du parking du commissariat), l'intérieur d'îlot rue Montserrat/rue des Prêtres, l'extérieur de l'îlot Lacaille-Fleuristes. Plusieurs opérations prévues ou évoquées ont disparu : les terrains de jeux de la rue Lacaille et de la rue de la Porte Rouge, les 5 rues de la cité Hellemans, les espaces à améliorer de toute urgence à l'intérieur et aux abords des "nouveaux blocs" rue Haute et rue Pieremans…

➔ Nous demandons l'abandon du projet d'aménagement des rampes du Palais de Justice afin d'utiliser ces 907.938€ à améliorer des espaces publics de proximité, qui servent aux habitants. Il faut réintroduire comme actions prioritaires les projets passés en "réserve" : l'aménagement de la venelle et de l'espace sous-utilisé rue Christine, du terrain de jeux rue Lacaille (espaces derrière l'école de la Marolle : en mauvais état, difficile à entretenir, mais rempli d'enfants chaque jour), de l'intérieur d'îlot rue de la Prévoyance, des 5 rues de la cité Hellemans, ainsi que les actions visant à améliorer les liens avec le parc de la Porte de Hal. Nous proposons d'y ajouter l'aire de jeux de la Porte Rouge, et la cour intérieure et les abords des "nouveaux blocs" (rues Haute-Pieremans).

➔ Ces projets d'aménagement doivent être menés en concertation avec les habitants, en privilégiant les processus participatifs et les associations de terrain plutôt que des bureaux d'études.

↑ La Cité Hellemans et les "nouveaux blocs" rue Haute et rue Piermans : des espaces publics au bénéfice desquels le Contrat de quartier ferait bien d'*"agir immédiatement"*.

PÉTITION

LES MAROLLES DOIVENT RESTER UN QUARTIER POPULAIRE !

C'est bien de rénover les Marolles… C'est encore mieux de pouvoir continuer à y habiter !

À l'occasion du Contrat de quartier, Pavé dans les Marolles s'associe à des habitants et des associations des Marolles pour lancer une pétition. Parce que "l'embellissement" d'un quartier ne doit pas être le prétexte sournois à remplacer les habitants plus précaires par de nouveaux *"riverains à meilleure capacité contributive"*. Parce que la rénovation urbaine devrait se faire au profit des habitants. Parce que les Marolles sont bien vivantes et déjà très mixtes. Parce que plus de la moitié des Bruxellois sont dans les conditions théoriques d'obtenir un logement social, alors que la production de logements sociaux dans notre région est tellement faible qu'il y a actuellement 12 ans d'attente en moyenne ! Pour toutes ces raisons, il est important de signer cette pétition en rue ou sur internet :

www.change.org/p/collège-de-la-ville-de-bruxelles-les-marolles-doivent-rester-un-quartier-populaire

Pétition adressée à la Ville de Bruxelles, au CPAS et au Gouvernement bruxellois

"La Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale lancent le "Contrat de quartier Marolles". 30 millions d'euros seront investis dans la rénovation et "l'embellissement" du quartier. Cela peut être une bonne nouvelle, à condition que des mesures fortes soient prises afin d'éviter que cela entraîne une hausse des loyers.

Nous voulons :

➔ 100 nouveaux logements à caractère social (rénovation et construction).

➔ Rendre habitables tous les logements vides (publics ou privés).

➔ Occupations temporaires des logements vides dans l'attente des rénovations.

➔ Transparence sur tous les logements appartenant aux pouvoirs publics dans le quartier (CPAS, Régie foncière) et inventaire des adresses, loyers, charges et modes d'attribution.

➔ Tous ces logements doivent être accessibles et destinés en priorité aux habitants à faibles revenus et aux personnes ayant des difficultés spécifiques de logement.

Rénover : OUI. Augmenter les loyers : NON."

Premiers signataires : des habitants des Marolles, Atelier des droits sociaux, Pavé dans les Marolles, Petite maison du Peuple, Union des locataires marollienne, Unité des scouts des Marolles.

LOGEMENT

AUTRES DEMANDES CONCERNANT LE LOGEMENT

Lors des Commissions de quartier, les participants ont été particulièrement vigilants à la question de l'accessibilité des logements, en demandant notamment aux pouvoirs publics de mieux contrôler l'argent octroyé à la rénovation du parc locatif privé. Car tout propriétaire occupant qui se situe dans le périmètre d'un Contrat de quartier a droit à une majoration des primes de rénovation. Le pourcentage d'intervention sur ces travaux dans le périmètre varie de 40% à 70%, selon les revenus du propriétaire. Or, une fois les travaux terminés, le propriétaire peut revendre ou louer ce logement, 5 ans plus tard, a un prix bien supérieur, profitant de la plus-value offerte par ces subsides. Le même schéma existe au niveau de la rénovation de façades, sauf que l'intervention publique varie de 75% à 85%. Ces mécanismes incitent à terme les propriétaires à augmenter leurs loyers, donc à s'adresser à des locataires plus aisés. Cela est anormal.

➔ Nous demandons que la location des biens bénéficiant de primes à la rénovation (intérieurs et/ou façades) soit alignée sur les grilles de loyers des agences immobilières sociales (AIS) pendant au moins 18 ans.

➔ Toute aide publique pour la rénovation du parc locatif privé devrait être conditionnée à une prise en gestion publique par une AIS ou un organisme d'intérêt public (OIP), avec alignement des loyers sur les grilles AIS pendant au moins 18 ans, y compris dans les cas où la prise en gestion est de moindre durée.

➔ Le Contrat de quartier doit davantage privilégier les projets de logement intergénérationnel et/ou solidaires.

➔ Il faut veiller, pour tout logement construit ou réhabilité et où la colocation est possible, à organiser la division entre espaces communs et partagés de sorte que les colocataires, en particulier les bénéficiaires d'aides sociales, ne soient pas pénalisés en vertu du statut de cohabitant légal.

➔ Nous demandons la mise en place d'une recherche-action visant à la réhabilitation des maisons vides pour des logements à caractère sociaux pendant une durée de minimum 18 ans.

3.6a 3.6b 3.6c 3.7 RÉNOVER LA PLACE DU JEU DE BALLE ? QUAND C'EST FLOU, C'EST QU'IL Y A UN LOUP…

L'échevin s'est engagé à ne pas toucher à la place du Jeu de Balle. Néanmoins, plusieurs projets ont fait leur apparition dans les "fiches projets" : repavage, plantations d'arbres, mobilier urbain et lumières. D'où sortent-ils, alors qu'ils n'ont jamais abordés pendant l'élaboration du programme et que la Ville et le bureau d'études semblent ne pas en partager la même vision ? Il convient de les clarifier tout de suite, au risque d'ouvrir la porte à un "lifting" intégral.

Chère au cœur des Marolliens et des Bruxellois, la place du Jeu de Balle est le cœur névralgique du quartier. Grâce à la présence ininterrompue du Vieux Marché depuis 1873, notamment, elle a pu conserver son caractère populaire et son aspect proche de son état et de sa typologie d'origines comme peu de places bruxelloises ont pu le faire. Elle se caractérise par sa simplicité, sa lisière de platanes, l'uniformité des matériaux de qualité (dont les fameux pavés qui la recouvrent) et… sa vie sociale et commerçante unique, organisée autour de l'activité du marché.

Elle ne doit être défigurée ni avec du mobilier urbain coûteux et inutile, ni avec un jeu de lumières "scénographique" à la façon de la Grand Place ou de la place Flagey (lumières que l'échevin semble voir comme l'occasion d'installer insidieusement des *"caméras anti-dépôts clandestins"*). Ce sont les personnes qui l'animent au quotidien qui la font vivre et rayonner.

➔ Tant la place du Jeu de Balle que l'activité du Vieux Marché constituent un patrimoine, matériel et immatériel, qui fonctionne bien et doit être préservé.

➔ Nous demandons que l'intervention sur la place se limite, comme le préconise d'ailleurs le bureau d'études, à un simple entretien du pavage d'origine par la "brigade des paveurs" (pas de marché d'étude ni de travaux par une entreprise), au maintien des emplacements existants pour les marchands et de l'alignement original des arbres et à la plantation des 10 platanes manquants.

➔ La réflexion sur le mobilier doit se cantonner à la protection des pieds d'arbres et au rehaussement de leur assise circulaire afin de pouvoir s'y asseoir, en prenant garde à ne pas entraver les manœuvres des camionnettes des échoppiers.

➔ Les échoppiers doivent être consultés à propos de ces aménagements. Un phasage des travaux (repavage petit bout par petit bout) doit être garanti afin de ne pas compromettre le déroulement du marché.

3.1 RÉAMÉNAGEMENT DE RUES

Le Contrat de quartier prévoit de réaménager 6 rues, en tout ou en partie (pour un total de 1.874.749€) : Miroir, Saint-Ghislain, Renards, Faucon, Abricotier, Samaritaine. Les "fiches projets" restent vagues quant au type d'interventions envisagées et ne disent pas clairement si la "brigade des paveurs" va y être investie.

➔ Nous demandons de privilégier l'entretien plutôt que le réaménagement, notamment en faisant intervenir la "brigade des paveurs". De limiter ces interventions et leur budget au strict nécessaire (pavage, aspects de mobilité, changement de sens rue du Miroir…) afin de préserver le caractère de ces rues. D'assurer que leur élaboration se fasse de concert avec les habitants.

5.1b "BRIGADE DE PAVEURS" : ENTRETENIR PLUTÔT QUE RÉNOVER

C'est du "Pavé dans les Marolles" que vient l'idée. En deux mots : privilégier l'entretien à long terme des rues pavées plutôt que leur rénovation épisodique. Ce serait moins coûteux, plus écologique, et ça permettrait la formation et l'engagement de main d'œuvre locale et sous-qualifiée. Nous avons proposé la création d'une coopérative de paveurs composée de deux équipes de deux paveurs qui, sur la durée du Contrat de quartier (4 ans), remettrait à neuf toutes les voiries du périmètre. Dans un premier temps, le CPAS a repris le projet à son compte. À présent, nous apprenons qu'il ne se fera pas sous forme de coopérative mais d'une "brigade" dépendant de la cellule Voirie.

➔ C'est une bonne chose que ce projet se mette en place. Mais il faut veiller à ce qu'il soit, durant la phase d'exécution, entièrement et uniquement dédié au périmètre. Il faut également s'assurer de sa pérennité au-delà du Contrat de quartier (afin de garantir l'entretien des voiries à long terme), et à ce que le recrutement des équipes se fasse localement.

Lire notre article dans le Pavé n°2 :
www.pave-marolles.be/entretenir-plutot-que-renover

1.2a 5.9 PROTÉGER LE VIEUX MARCHÉ : POUR UNE DÉCHETTERIE AUX MAROLLES

Le Vieux Marché est une entité économique vitale dans le quartier, qui opère du vide-maison en amont et génère du brol et du déchet en aval. Il y a pourtant un chaînon manquant qui permettrait de compléter ce processus de recyclage et de résoudre les problèmes de dépôts dans le quartier : une déchetterie !

Le Vieux Marché est un poumon économique des Marolles. Cette activité de service fort utile consiste à vider le logement d'une personne décédée de tout ce dont les héritiers n'ont pas voulu et ne savent que faire. Ce cycle de production essentiellement urbain approvisionne les brocanteurs établis et pour les plus belles pièces, les antiquaires (y compris ceux du Sablon). Le reste est proposé à la vente sur le Vieux Marché. Cette activité, incidemment, fait vivre tout l'Horeca autour de la place du Jeu de Balle.

Cependant tout ne se vend pas, il y a un “reste”, le brol du brol, le quasi déchet : ce que personne n’a acheté, ce que les marchands n’ont pas pu ou pas voulu recharger dans leurs camions…

Si jusqu'au début des années 1970, la gestion des déchets était en grande partie couplée au réseau bien vivant de la récupération des métaux et des loques établi dans le quartier, depuis le développement de la société de consommation et l'avènement de l'ère du plastique il en va autrement. Le volume des déchets a explosé, en même temps que la valeur de ces déchets a baissé.

On se rappellera qu'à un moment le service de la Propreté Publique de la Ville a installé sur la place du Jeu de Balle un conteneur-compacteur, surveillé pendant les heures d'ouverture du marché par un employé. L'expérience a tourné court, le service de la Propreté Publique n'en ayant plus voulu, parce que le conteneur “attirait” les déchets. En effet, les employés de ce service découvraient à l'ouverture du marché ce conteneur entouré d'un monceau de déchets, déposés là à la faveur de la nuit. On pourrait penser que c'était une bonne chose : il n'était plus besoin de sillonner le quartier pour rassembler les déchets, heureusement concentrés à cet endroit, facilitant en quelque sorte le ramassage. Ce n'était pas l'avis du service, dont le travail était désorganisé parce qu'il se voyait obligé d'envoyer une équipe spéciale le matin tôt. Pourtant, si les déchets affluent, c’est bien qu’il existe un besoin non satisfait. Il ne faut donc pas trop écouter les responsables de la Propreté Publique qui rechignent (“c’est impossible”, “ça coûte trop cher”) : il y a toujours mille raisons de NE PAS entreprendre.

Il est bien sûr plus aisé de dire que les échoppiers “n'ont qu'à” se rendre à une des deux déchetteries régionales. C'est oublier qu'elles sont établies au diable Vauvert (dans le bas de Forest ou au pont Van Praet) et qu'étant saturées, il faut y affronter une longue file d'attente.

Propositions pour soutenir l'activité du Vieux Marché

➔ Ce dont le Vieux Marché a besoin, c'est d'une déchetterie à proximité. Soit un emplacement d'environ 400 m2 capable d'accueillir environ 4 containers de 20 à 40m3 (pour le bois, le métal, le papier, et pour le mélange non trié). L’idée n’est pas nouvelle. Cette déchetterie serait gérée par des agents de la Propreté Publique et accessible aux échoppiers à la fin du Marché. Située au plus proche du Vieux Marché, elle pourrait s’accompagner d’une ressourcerie. Mais une ressourcerie seule ne règlera rien !

➔ Quoi, il n'y a pas de place pour installer une déchetterie ? Il est vrai que deux occasions en or ont été ratées, lors du réaménagement de la rue Sainte-Thérèse et lors de la rénovation de l’ancienne caserne des pompiers. Mais **il existe plusieurs scénarios dans le quartier qui méritent d’être étudiés sérieusement**. Notamment : l’ancienne brasserie de la rue des Capucins, les cours intérieures de l’ancienne caserne (l’ancien “Skieven Architek”, vide depuis plusieurs années, pourrait abriter la ressourcerie), ou encore les garages du Logement Bruxellois, rue de la Philanthropie. Ce dernier endroit n'est pas loin de la place du Jeu de Balle, il y a une bonne hauteur sous plafond : au moins 4 mètres de haut. Le risque d'incendie ? Il est moins élevé que dans un parking rempli de voitures. On peut installer des sprinklers, et n'oublions pas que le remplissage des containers à déchets se fait sous la surveillance d'un employé du service de la Propreté Publique qui veille au respect de l'interdiction de fumer.

➔ Nous demandons que le Contrat de quartier finance une étude approfondie et sans a-priori sur la gestion des déchets dans le quartier (sur le budget “Optimisation et coordination de la propreté au sein du quartier”), qui examine la fin de la “chaîne de production” du Vieux Marché, et la problématique des déchets qui y est nécessairement liée. Cette étude, basée sur une observation fine, et faite avec la participation de tous les acteurs concernés, doit viser avant tout à rencontrer les besoins des échoppiers. Les possibilités les plus diverses devraient être analysées en détail avant tout choix de projet et de localisation, que cela débouche sur une déchetterie, la mise à disposition de containers à déchets (mobiles) à la fin du marché, ou pourquoi pas un système de collecte vers les déchetteries régionales organisée “à tour de rôle” par une entente entre échoppiers.

➔ Il faut absolument éviter de considérer en tant que “commerces vides” les rez-de-chaussées occupés comme espaces de stockage : ils sont profitables à l'économie du Vieux Marché et à la mobilité douce (trajets moindres, déplacements en charrette) ! Au contraire, il s’agit d’augmenter les espaces de stockages dans le quartier. Cela réduirait le nombre de camionnettes.

➔ La solution à la problématique du stationnement des camions des échoppiers du Vieux Marché est bien connue. Il faut simplement que la Ville entérine une fois pour toutes que l’emplacement qui leur est destiné est celui qui remplit déjà

cette fonction, sur la Petite Ceinture (à la hauteur des rues Terre-Neuve et des Tanneurs). Pour rendre cette solution parfaitement viable, il suffit de redessiner les emplacements en épis, d'installer une barrière réservant l'accès aux échoppiers (par exemple via un pass délivré en même temps que les cartes de vendeurs, sans augmentation de tarif) et de trouver une solution alternative pour le stationnement pendant les deux mois de la Foire du Midi.

➔ En plus d'être socialement important, le "glanage informel" qui a lieu à la fermeture du marché n'est pas à négliger : il participe à la diminution du volume des déchets.

➔ Une autre innovation bienvenue serait un système plus collectif d'entreposage des stocks des échoppiers. On pourrait imaginer des charrettes-containers qui contiendraient ces stocks. Ces charrettes fermées, d'une capacité d'environ 400 kg/2 m^3 pourraient être remisées dans un garage à proximité immédiate du Vieux Marché. Le système est pratiqué aux Pays-Bas. Ici, il pourrait être géré par une coopérative d'échoppiers, lesquels garderaient ainsi le contrôle de leur outil de travail. Un tel système accélère notablement l'installation du marché, fournit une certaine protection contre les intempéries, diminue le trafic des camionnettes... Idéalement ce garage devrait être contigu à la déchetterie.

Utopique ? Pourtant, si la Ville veut vraiment protéger son Vieux Marché, elle doit favoriser de telles initiatives. Le Contrat de quartier en est l'occasion !

1.2a 5.9 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ? ÉVITER DE TOURNER EN ROND...

Le CPAS veut faire financer par le Contrat de quartier les travaux de réaffectation d'une de ses propriétés dans le but d'y installer une ressourcerie (budget : 1.228.887€ + 300.000€ de fonctionnement). L'idée est de récupérer et de valoriser une partie des déchets générés par l'activité du Vieux Marché. Des personnes pourraient être remises à l'emploi en retapant des meubles abandonnés, en retouchant des vêtements usagés pour les remettre au goût du jour. L'idée est séduisante de prime abord : créer quelque chose de vendable à partir d'un déchet, en diminuant les dépôts clandestins et en contribuant à l'emploi.

Mais le projet suscite des questions. D'une part, il est douteux qu'il se pare des vertus de la propreté publique, et on cerne mal sa complémentarité par rapport à des opérateurs bien expérimentés ("Magasins OXFAM", "Petits Riens", "La Poudrière"…), pour certains déjà implantés dans le quartier. Si l'on se fie au projet "Récréart" (rue Haute), soutenu par le CPAS, on peut craindre que les objets sortant de cette ressourcerie seront destinés à une clientèle touristique et de revenus supérieurs.

D'autre part, en matière de récupération, les choses ne sont pas si simples. Les professionnels de la fripe estiment que seulement 10% à 15% d'une récolte de vêtements usagés est vendable en Belgique. 50% est encore mettable, mais démodé. Cette partie de la récolte est généralement compactée en ballots et est vendue à l'international (Afrique, Amérique du Sud, certains pays d'Asie). Cette vente couvre les frais, mais pas beaucoup plus. 25% à 30%, coton ou laine, est récupéré comme fibre et vendu à raison d'environ 10 cents le kilo (les prix fluctuent). Les 10% à 15% restants sont du déchet, dont l'enlèvement coûte 5 cents le kilo. Pour que l'activité soit rentable, le tri doit se faire par une personne à l'œil averti, qui doit bien savoir ce qui se vend, qui repère immédiatement boutons manquants, fermetures éclair rétives, taches, déchirures… L'important est de pouvoir sortir rapidement 100 kg de "crème" de 1.000 kg de fripe. Si on n'en sort que 50 kg, on a perdu son temps. En gros, 70% du chiffre d'affaires s'effectue sur 10% à 15% du volume traité.

Mais imaginer qu'on pourra trouver une belle pièce jetée en rue, c'est se faire des illusions. Dans les Marolles se concentrent précisément les connaisseurs : tout le monde y connaît la valeur des objets, et sait où les revendre. Ce qui a de la valeur est parti. Ce qui est abandonné en rue est invendable.

➔ Notre conseil au CPAS, c'est donc de ne pas se lancer comme amateur dans ce jeu de professionnels : ce serait du gaspillage de ressources publiques.

➔ Une ressourcerie a du sens si elle est liée à une déchetterie. Nous souhaitons que la conception de ce projet implique des habitants, marchands et usagers du Vieux Marché, mais aussi des partenaires compétents pour fournir des services de recyclage (par exemple : "Tournevie", "Cyclo", "Recyclart Fabrik", synergies avec le projet d'atelier ouvert du Contrat de quartier Jonction…).

ACTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ : UN MANQUE À COMBLER !

Le dossier de candidature du Contrat de quartier note avec justesse : *"Suite à la pression des Sablons sur le quartier, de plus en plus de commerces de proximité disparaissent. Le Contrat de quartier est une opportunité de revitaliser l'économie locale et la réconcilier avec l'identité du quartier construit autour du marché du Jeu de Balle."*

➔ Nous demandons au service Commerce de la Ville de Bruxelles et à l'agence Atrium de mener une politique favorable aux commerces de proximité financièrement accessibles, qui produisent de l'emploi local et répondent à de vrais besoins (en approvisionnement, poste, coiffeur, librairie, etc.).

➔ Dans le cadre du Contrat de quartier, nous proposons la création d'un service d'écrivain public et d'une boutique sociale numérique proposant des ordinateurs à bas prix et un accès internet gratuit pour les habitants en recherche de travail ou de logement (qui pourrait s'accompagner d'une recherche d'investisseurs pour fournir des accès internet partagés gratuits ou à moindre coût).

1.1 HÔPITAL SAINT-PIERRE ET ÎLOT BORDET

Le CPAS veut utiliser le Contrat de quartier pour réaliser un "Masterplan" (plan urbanistique) sur les bâtiments de l'institut Bordet, en instance de déménagement d'ici 2020, et sur les îlots de l'hôpital Saint-Pierre.

→ Il appartient aux institutions d'entretenir leurs biens, des budgets sont disponibles à cet effet. Il appartient donc au CPAS de financer tout ce qui touche à l'hôpital Saint-Pierre, sans utiliser les fonds du Contrat de quartier.

1.5 BAINS DE BRUXELLES

La rénovation des cabines de bains-douches de la rue du Chevreuil est une bonne chose, bien qu'on puisse s'étonner que cela ne soit pas financé directement par la Ville, qui est censée les entretenir sur ses budgets.

→ Nous demandons une clause prévoyant des tarifs sociaux, dont l'instauration d'un accès gratuit pour les SDF.

1.9 RÉNOVATION DE LA FAÇADE DES MINIMES

Que vient faire cette remise en état d'une façade d'église dans un Contrat de quartier ? *"Parce que quelqu'un l'a demandé"*, nous a répondu l'échevin sans plus de précision. Mais elle est hors du périmètre du Contrat de quartier… *"Oui mais elle sera financée par d'autres fonds."*

→ De deux choses l'une : soit cette rénovation utilise des fonds du Contrat de quartier et c'est anormal, soit elle est financée par d'autres fonds et elle n'a donc rien à faire dans ce dossier de base.

1.6 LOCAL ASSOCIATIF POUR JEUNES

La Ville propose de créer un local pour l'Unité des scouts des Marolles et d'autres associations, dans les garages du Logement Bruxellois, rue de la Philanthropie. L'Unité des scouts est demandeuse d'un local, mais pas spécialement de celui-ci, tant qu'il reste adapté à leurs activités. Par contre, ces locaux paraissent tout indiqués pour accueillir la déchetterie (lire par ailleurs), que ce soit par leur taille, leur hauteur de plafond ou leur proximité avec le Vieux Marché.

→ Nous demandons de trouver un endroit plus adapté pour ce local associatif pour jeunes (par exemple, le local prévu en opération de réserve dans l'îlot Faisans), et de conserver les garages du Logement Bruxellois comme espace potentiel pour la déchetterie, en attendant l'aboutissement d'une étude sur la gestion des déchets dans le quartier.

1.7 5.6 RESTAURANT À ÉCONOMIE SOCIALE

Il existe déjà plusieurs restaurants sociaux dans les Marolles ("Nativitas", "Samaritaine", "Poverello"…). Pourquoi en créer un nouveau ? Le projet présenté est extrêmement flou, pas même de lieu ni de porteur de projet identifiés : pour un budget de plus d'un million d'euros c'est un comble ! Les quelques éléments rendus publics (repas biologiques à 10-11 euros, dans un cadre design doublé d'un travail sur le mobilier d'intérieur) laissent pourtant penser que ce restaurant, sous couvert d'économie sociale et de formation professionnelle, vise plutôt à attirer *"ceux qui ont les moyens d'aller ailleurs"* (Ahmed El Ktibi, président du CPAS, dans "La Libre Belgique", 27/11/2017), ce qui ne s'apparente pas aux objectifs d'un restaurant social mais plutôt à une concurrence déloyale aux restaurateurs du quartier (ici, le personnel serait composé de statuts Article 60).

→ Nous préconisons plutôt une action soutenant l'action des restaurants sociaux existants (fournir plus de repas et de meilleure qualité) et la création d'une cuisine de quartier pouvant fournir des repas qualitatifs aux écoles et maisons de repos des Marolles, où nos enfants et nos aïeux sont souvent bien trop mal nourris !

7.3 COORDINATION DES OPÉRATIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET PARTICIPATION

Il n'est prévu que 3 personnes dans l'équipe de coordination du Contrat de quartier, dont une devrait à la fois coordonner les opérations socio-économiques et la participation. C'est trop peu pour assurer une réelle "participation" des habitants dans un périmètre si vaste.

→ Nous demandons que la participation soit garantie au minimum par une personne à temps plein, intégrée à l'équipe du Contrat de quartier ou à celle d'une association désignée par le biais d'une fiche projet lors de l'appel aux porteurs de projets socio-économiques. Il reviendra notamment à cette personne d'accompagner les habitants lors des appels à initiatives citoyennes.

TRANSVERSAL

CLAUSE SOCIALE

Les pouvoirs publics doivent saisir l'occasion d'un Contrat de quartier pour créer de l'emploi local, non seulement à travers les projets socio-économiques mais aussi dans les opérations de construction et d'entretien de l'espace public.

→ Nous demandons l'insertion d'une clause sociale dans le cahier des charges de chaque projet, afin de faire appel tant que possible aux ressources du quartier (ouvriers en insertion socioprofessionnelle, jeunes en formation, personnes sans emploi). Pour ce faire, une partie du budget alloué à la mise à l'emploi devrait être confiée à un projet qui prépare de la main d'œuvre locale pour la phase de mise en œuvre (chantiers).

COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Après approbation du dossier de base, les projets seront lancés par la Ville. Leur état d'avancement sera alors présenté quelques fois par ans et dans les grandes lignes à la CoQ, qui n'aura pas le temps de suivre de près leur évolution.

→ Pour pallier à cette lacune, il faut former des comités d'accompagnement composés d'usagers, d'habitants et d'associations (à définir par projet), désignés par la CoQ, pour suivre à court et long terme la définition, la mise en œuvre et le bon déroulement de chaque projet.

LEGENDE URBAINE ?

Le Bossu… sa corde… la suite…

Et bien voilà, pour ceux qui ont suivi et pour les autres aussi, je suis de retour avec cette histoire de la fameuse corde dans les cafés-logements. Bonne lecture.

J'ai aussi toujours entendu cette histoire de corde, comme presque tout le monde dans le quartier, mais jamais personne pour décrire comment la chose se faisait, alors, est-ce que c'est une légende ou pas ?

Je continue à faire des recherches sur le sujet et voilà ce que j'ai trouvé.

Dans le livre "Estaminets des Marolles" sorti en 1986 par le Cercle d'histoire et d'archéologie "Les Marolles" (c'était pourtant pas les premiers venus ni des zievereirs) et bien voilà ce qu'il est écrit pour les maisons de logement et pas seulement pour "Le Bossu" ; ici on parle de l'ouvrier entre la moitié et la fin du 19ème siècle :

"[…] mais il faut avant tout s'imaginer dans quoi il doit dormir… Des greniers, des mansardes pour dix à quinze personnes, sept à huit lits, par grenier, de trois à sept lits, par chambre, et l'on dort à deux par lit. Quant au lit, c'est un doux euphémisme, le terme 'paillasse' paraissant beaucoup plus précis. Ni lumière, ni aération, ni hygiène élémentaire : les salles de bain n'existent pas; et bien souvent le logeur est aussi cabaretier. Si on dort mal, il suffit de descendre et de boire… […] La maison ne subira aucune transformation avant 1934, mais selon les plans, elle devait être un café, dès 1919, avec logement. Au sujet du 'Bossu' (Den Boelt) et du 'Gros Pou' (Dikke Luis), on parle assez souvent de la célèbre corde, pour dormir, et que le 'baes' (patron) lâchait chaque matin, pour réveiller brutalement les dormeurs. Certains comme le peintre Roel d'Haese, s'en souviennent fort bien, mais les Marolliens, qui ont dormi dans ces maisons, affirment que cette corde n'est qu'une fable. On dormait sur les tables, mais pas la tête sur une corde tendue comme oreiller !…"

Je vous invite vivement à lire cet ouvrage car on y parle aussi des ravages de l'alcool à cette époque. Vous pouvez encore le trouver en occasion ou aussi le consulter aux archives de la Ville de Bruxelles rue des Tanneurs. Du même cercle d'histoire, il y a 3 autres livres du même cru : "Le Vieux Marché", "Les petits métiers des Marolles" et "Impasses des Marolles".

Maintenant vous allez lire un extrait du livre de Jean Drève paru en 1936 au joli titre de "Kazak" (je veux bien croire que notre ami Jean d'Osta s'en est inspiré pour son personnage bien connu de "Jef Kazak"). C'est l'histoire de deux Peïs qui se retrouvent sur la rue Haute et qui cherchent pour dormir.

"Kazak vint à Diego et lui dit : - Retourner encore ce soir là-bas, au diable, ce n'est plus mon affaire. Je resterai donc avec vous ici. - Ici ? - Mais oui. C'est ici que nous logerons. Et demain nous tirerons notre plan. J'ai mon idée. Venez… Pas mal hein Tournesol ! Tâchez d'en trouver autant partout, en faisant le tour du monde. - Combien coûte de logement ? - Deux francs. Avant la guerre c'était 50 centimes ; et en face on dormait alors sur la corde pour 5 centimes. - Sur la corde ? - Oui, sur la corde. Il y avait dans la cave une corde tendue sur laquelle on s'appuyait pour dormir debout. Au matin le patron décrochait un des bouts de la corde et tous les dormeurs roulaient par terre, en tas. Comme il faisait humide, personne n'attendait son reste. Mais je vous parle de l'ancien temps : ça n'existe plus."

Les asiles de nuit "à la corde"

En cherchant sur le net j'ai trouvé un lien en écrivant "dormir à la corde" et je suis tombé là-dessus, façon de parler, ça se passait à Paris :

"Au XIXème siècle, des "philanthropes" recevaient pour une somme modique (qui ne les empêcha pas que les tenanciers, firent rapidement fortune) des pauvres gens sans domicile, pour la somme de deux sous.

Assis sur un banc, ils devaient reposer leur tête sur une corde pour pouvoir dormir. Le matin, on détachait la corde pour réveiller tout le monde, et les pauvres bougres, devaient sortir dans la rue. L'asile Fradin a fermé ses portes en 1917, il était au 35 rue Saint-Denis."

Pour ceux qui en ont l'occasion, faites une recherche sur le net "asile Fradin"et sur images vous pourrez constater qu'il y a des dessins d'époque (1895) où on voit des hommes, femmes, tables, bancs, chaises, lits et paillasses, les gens sont assis avec la tête sur la table, mais pas l'ombre d'une corde ni même d'une ficelle !

Voilà, j'ai fini pour cette fois-ci, peut-être une suite de la suite qui sait, mais j'y crois de moins en moins à cette corde et vous ?

LUPPENS NICOLAS (DIT NICKY)

SAMARITAINE

La Samaritaine face à une nouvelle offensive de sablonisation

En novembre, les Marolles découvraient avec stupéfaction un projet de *"démolition, rénovation et reconstruction"* de 7 maisons typiques rue de la Samaritaine et rue des Chandeliers, dont celle qui a abrité durant 32 ans le théâtre de la Samaritaine. La mobilisation immédiate du quartier a eu raison de ce projet. Pour l'instant.

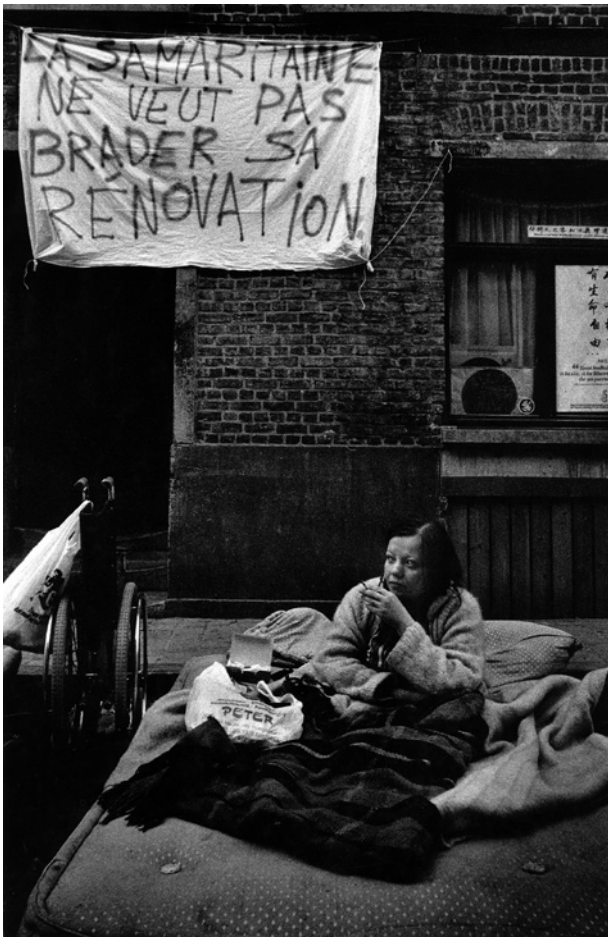

L'opération matelas en 1989. Archive "Bruxelles en mouvements".

Dans leur demande de permis d'urbanisme, les deux nouveaux propriétaires de ces maisons (dont Louis Grandchamp des Raux, un riche marchand d'art) expliquaient vouloir *"mettre en place un projet commun, un investissement à titre privé, visant à réhabiliter leurs immeubles et simplifier et assainir l'organisation intérieure de leurs constructions en intérieur d'îlot. […] Le projet a pour but d'apporter cohérence, dynamisme et qualité à l'ensemble de l'îlot."*

Qu'en jolis mots ces choses-là étaient dites : *"réhabiliter"*, *"simplifier"*, *"cohérence"*, *"dynamisme"*… tandis que des termes comme "démolition" ou "rentabilité" n'apparaissaient jamais. Pourtant, l'analyse approfondie des documents ne laissait planer aucun doute : si le projet venait à se concrétiser, il ne subsisterait rien de cet îlot tel que nous le connaissons et que nous l'aimons. Les façades en briques, à front de rue, seraient dissimulées sous un enduit uniforme qui en ôterait le charme et le caractère historique. Les planchers intérieurs et 40% des maisons seraient démolis. Les maisons "restaurées" seraient augmentées de deux étages d'un tout autre style, visuellement écrasants et sans respect des volumes existants. Un intérieur d'îlot serait créé, verdurisé mais privé et laissant peu de possibilité à la lumière naturelle d'y pénétrer. Une des maisons à front de rue serait éventrée pour en faire un porche d'entrée protégé par une grille. Le nombre de logements diminuerait (de 16 à 13 unités), ceux-ci s'adressant à un type de population plus aisée. Les commerces seraient destinés aux "arts", l'identité du propriétaire et la proximité du Sablon laissant entrevoir de quels types d'arts il s'agit… Pas moins de huit dérogations aux règles urbanistiques étaient demandées par les auteurs du projet !

Dans le quartier, la mobilisation démarra au quart de tour. Les réactions à l'enquête publique furent nombreuses (68) et plusieurs dizaines de personnes prirent part à la Commission de concertation, le 5 décembre, où les critiques fusèrent tant sur les questions de patrimoine que sur le caractère clairement "sablonisateur" du projet.

"Voulez-vous donc qu'ils restent bêtes toute leur vie ?"

Malgré la promesse de conserver le théâtre, Louis Grandchamp des Raux et ses architectes ne parvinrent pas à convaincre les riverains. Et d'autant moins que le marchand d'art, au détour d'un échange sur "l'espace wellness" prévu dans le projet, dévoila la haute estime qu'il porte à ses voisins :

- *"C'est quoi, 'l'espace wellness' prévu dans le projet ?"*
- *"Ce sera une école de danse, pour les gens du quartier."*
- Rires dans l'assistance.
- *"Quoi ? Voulez-vous donc qu'ils restent bêtes toute leur vie ?"*

Et lorsque la salle s'offusqua de ces paroles, il tenta de se rattraper en ajoutant : *"Pour qu'ils puissent s'améliorer !"* Évidemment, tout le monde n'a pas la "chance" d'être multi-propriétaire à Bruxelles tout en étant moitié Français et moitié Helvète (au fait, ce lien avec la Suisse, c'est un attachement aux montagnes ou une résidence fiscale ?)…

Happy end… provisoire

Dans son avis, la Commission de concertation a conclu à la nécessité de revoir sérieusement les ambitions de Louis Grandchamp des Raux : *"[…] considérant que le projet ne respecte pas le patrimoine existant et la typologie du quartier ; considérant qu'il y a lieu de revoir le projet en partant des éléments patrimoniaux à préserver, restaurer et à mettre en valeur ; considérant, de ce qui précède, que le projet tel que présenté ne s'accorde pas aux caractéristiques urbanistiques du cadre urbain environnant et est contraire au bon aménagement des lieux ; AVIS DEFAVORABLE UNANIME"*. Cependant, la Commission a refusé de se prononcer sur les conséquences sociales du projet, ne relevant pas, selon elle, de ses compétences…

La mobilisation des riverains a payé. Mais le projet refera certainement surface dans les prochains mois, assorti de modifications substantielles ou cosmétiques. La vigilance reste de mise.

PAVÉ DANS LES MAROLLES

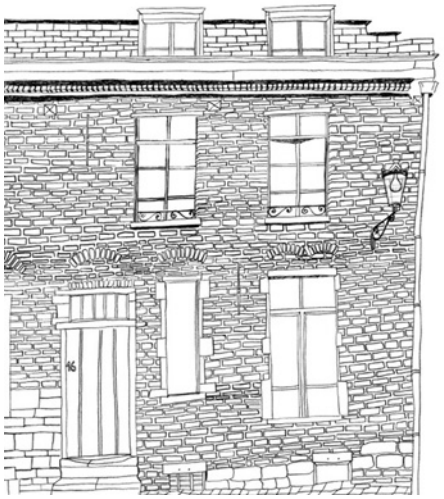

Dessin : Frede

SAMARITAINE

“La Samaritaine” n’est plus, vive “La Samaritaine” !

Si les feux du café-théâtre La Samaritaine se sont éteints, les yeux de sa gérante/programmatrice/directrice, Huguette Van Dyck, gardent quant à eux l’étincelle de la vie, d’une vie consacrée aux artistes. Après 32 ans dédiés à la gestion de ce lieu hors norme, Huguette a tiré sa révérence mais ne se tait pas pour autant…

Photo : Vincen Beeckman

C’est dans son nouvel appartement, à Ixelles, qu’Huguette m’accueille. Elle vient de déménager… Elle a vécu pendant 23 ans à Schaerbeek, mais la fin de l’aventure du café-théâtre dont elle s’est occupé pendant 32 ans l’a obligée à quitter son domicile, ne pouvant plus le payer avec la petite pension qu’elle reçoit à présent. Comme dit la chanson, non, rien de rien, elle ne regrette rien, ni les choix qu’elle a faits, ni l’argent qu’elle a perdu, parce que pendant toutes ces années à la tête de “La Sama”, elle faisait ce qu’elle aimait et ça, ça n’a pas de prix !

Quand on n’a pas de métier, on peut en faire beaucoup !

Huguette voit le jour avant la guerre (*“La deuxième”* dit-elle en souriant) à Vorst, en Flandres, d’un père originaire de Malines et d’une mère de Charleroi. Nous sommes en 1939. Elle est la dernière d’une famille de sept enfants qui quitte sa maison pendant la guerre, alors que le canal Albert est bombardé. Le père s’en va travailler en Allemagne, les enfants sont hébergés dans un pensionnat à Yvoir, près de Namur. Après la guerre, la famille se recompose et vit quelques années à Braine-l’Alleud.

Huguette a 17 ans quand ils débarquent à Bruxelles. Elle enchaîne les petits boulots, et commence à apprécier les sorties culturelles et la chanson française. La vie la mènera ensuite en Suisse, à Saint-Tropez puis à Paris, avant de revenir à Bruxelles où elle devient responsable du vestiaire d’un club ixellois. Elle y rencontre Marcel Kreush, patron du restaurant gastronomique La Villa Lorraine, avec qui elle vivra pendant 14 ans. *“Rester à la maison et me faire entretenir, c’était pas mon truc”*, alors Huguette ouvre un traiteur, Le Grand Cerf (dans la rue du même nom), dont l’atelier de préparation était situé au n°22 rue de La Samaritaine.

Fin 1984 (Huguette a 45 ans), un certain Van Uytven l’informe qu’il y a des frigos dans la cave du cabaret Poechenelle (au n°16 de la même rue), fermé depuis deux ans, et qu’elle peut les utiliser. *“Je suis descendue dans cette cave du 15e siècle, ça sentait un peu le moisi et je n’ai pas du tout eu envie d’y mettre mes bons plats. Par contre, c’est en la voyant que je me suis dit : je veux ouvrir un café-théâtre ! Marcel venait de mourir, j’étais vraiment au plus bas du plus bas et là, de voir cette cave, ça m’a donné un coup de fouet ! On a signé les papiers en mars et j’ai ouvert en mai 1985 après de très gros travaux.”*

Des débuts chaotiques…

“La première chanson qui m’a vraiment marquée, j’avais 14 ans, c’était Félix Leclerc ‘Le petit bonheur’… J’avais ça en moi depuis longtemps, ce que je n’avais pas préparé c’était la manière dont fonctionnait un café-théâtre”.

Le lieu s’appelle d'abord “L’enfance de l’art” (en référence à “La tête de l’art” à Paris), mais comme c’était aussi le nom d’un restaurant situé près du Palais de Justice, il a fallu changer de nom et prendre tout simplement celui de la rue. Au début, Huguette propose de la restauration gastronomique, ce qui implique beaucoup de personnel : *“c’était une connerie de proposer ça, ce n’est pas le même public, après 6 mois j’avais un trou de 6 millions de francs. J’aurais commencé avec la formule actuelle, où je travaille toute seule, pour préparer les petits en-cas, gérer le bar et m’occuper de la programmation — parce que je veux bien travailler 13 heures par jour mais pas pour m’emmerder, hé bien si j’avais commencé comme ça, je n’aurais pas perdu les maisons que j’avais reçues de Marcel. Quand mon comptable m’a dit que je devais arrêter, j’ai dit non, j’ai vendu ma première maison et j’ai comblé le déficit. Puis j’en ai vendu une deuxième pour relancer l’affaire… Ce n’est pas un regret, c’est une constatation. J’ai appris le métier sur le tas, comme tous ceux que j’ai faits, mais c’est le métier que je préfère de tous”.*

Huguette a lancé un nombre incalculable d’artistes, devenus pour certains

(suite page 18)

très connus. Elle estime avoir fait peu de mauvais choix : *“c’est arrivé quelques fois, j’étais très gênée et je souhaitais qu’il n’y ait pas grand monde…”*

La fin du bail, un projet de rénovation…

Le bail devait se terminer en 2021. Huguette s’apprêtait doucement à prendre sa retraite et à trouver quelqu'un pour reprendre le café-théâtre. Mais la réalité urbanistique en a décidé autrement : Mr Van Uytven a revendu ses maisons, le nouveau propriétaire a voulu les rénover et a choisi l'option d'un projet de démolition-reconstruction (lire page 16).

“Les gens de la rue et du Comité social de La Samaritaine ne sont pas d’accord avec le nouveau projet et je comprends leurs réticences.” Huguette a entretenu des liens étroits avec cette association : chaque soir, elle a expliqué au public l’investissement de bénévoles dans la préparation quotidienne d’une cinquantaine de repas pour les gens du quartier, qui pouvaient ainsi recevoir un plat chaud (pour le prix de 1,50€ et d’1€ pour les enfants). Elle demandait aux spectateurs de participer en laissant de l’argent dans une bouteille placée sur le bar afin que le restaurant social puisse exister car c’est aussi un lieu de rencontre et de convivialité. Et le message est plutôt bien passé : entre 2012 et 2017, 33.713€ ont été versés à l’association !

Huguette en veut principalement à l’ancien propriétaire (avec qui elle a été en procès pendant presque autant de temps que le café-théâtre a existé !) qui, selon elle, a laissé pourrir les bâtiments. Elle se demande pourquoi les autorités n’ont jamais réagi. *“Maintenant, étant donné que le permis de construire a été refusé, je ne vois pas les travaux commencer avant 2 ou 3 ans et d’ici-là ce ne sera plus ‘La Samaritaine’. Selon moi, le café-théâtre en tant que tel et à cet endroit n’existe plus. Christian Labeau, qui a beaucoup joué chez moi et qui est encore l’actuel président de l’ASBL aimerait en faire quelque chose…”* Quant au projet, elle espère que celui qui sera représenté respectera l’avis concernant le patrimoine tout comme l’esprit du quartier, *“et ce n’est pas parce qu’on gardera éventuellement le café-théâtre La Samaritaine qu’on doit tout accepter non plus”.*

La cave de la rue de la Samaritaine a fermé le 15 juillet 2017. La saison s'est terminée au petit Théâtre de la Toison d’Or et Huguette se donne encore quelques mois pour archiver, trier, ranger, et après ce sera terminé. Je lui souhaite de tourner la page avec la belle énergie qui l’a accompagnée pendant toutes ces années.

ARETHA RUFAS

FEUILLETON (1/3)

La Maison du Peuple de Bruxelles : vers l'idéal

ÉPISODE 1 : CONTEXTE ET GENÈSE DE SA CONSTRUCTION

À la manière d'un membre fantôme qu'on continue à sentir, la Maison du Peuple de Victor Horta existe encore dans les méandres de la mémoire collective de Bruxelles. Elle réapparaît régulièrement dans des discussions de personnes nées bien après sa destruction. Autant au moment de sa création, avec son projet de solidarité sociale, que quand fût décidé son effacement, ce splendide navire n'en finit pas de faire corps avec le destin du monde ouvrier, partageant même sa déroute.

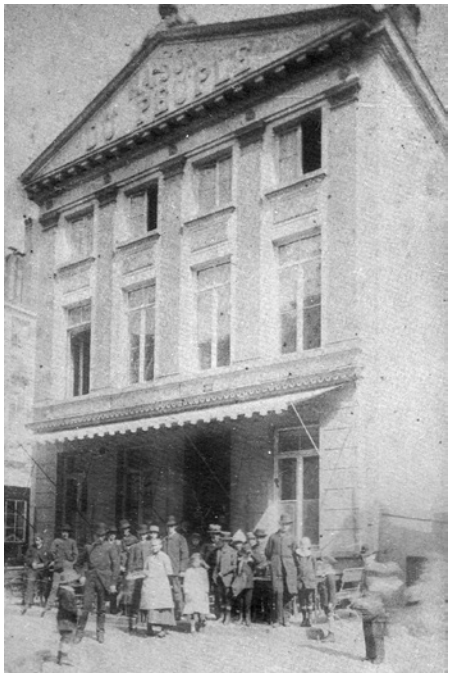

Les Maisons du Peuple apparaissent un peu partout en Europe à partir de 1870 et déclinent après la Seconde Guerre mondiale. Lieux de convergence pour la classe ouvrière, organisées sur le mode de la coopérative, elles se structurent autour d'un café et d'une salle de réunion, d'une boulangerie parfois d'une bibliothèque, d'une imprimerie, d'une salle de fêtes, de bureaux syndicaux ou d'un espace pour les achats groupés. En Belgique, la première ouvre ses portes en 1872 à Jolimont près de La Louvière à l'initiative d'une section de la 1ère Internationale, puis en 1880 c'est Le Vooruit, porté par l'Union Boulangère Coopérative de Gand. On en a compté 147 en Wallonie et à Bruxelles. On peut parler d'un mouvement des Maisons du Peuple. Il y en a eu de modestes mais aussi de flamboyantes.

Pain et utopie

Pour la Maison du Peuple de la rue Joseph Stevens dans les Marolles, tout commence en 1881 lorsqu'est fondée “La Boulangerie Coopérative de Bruxelles” dans le café Le Cygne, sur la Grand-Place. L'idée est belle : faire du bon pain pas cher tout en améliorant les conditions matérielles des membres de la coopérative ainsi que la création d'une caisse de secours pour les membres malades. Car rappelons-le ici, en cette fin de XIXème siècle la Belgique est la deuxième puissance industrielle mondiale après l'Angleterre. Cette industrialisation est rapide et brutale. Les femmes et les enfants sont mis au travail. Dans les usines et les mines les journées de travail sont interminables, 12 voire 14 heures avec des salaires épouvantablement bas, les plus bas d'Europe. L'État n'intervient en rien. Pas plus en cas de maladie que quand on est vieux et usé à 45 ans. Les syndicats ont été légalisés en 1866 mais les piquets de grève sont alors interdits.

Les mutualités et les syndicats s'organisent donc autour de caisses communes : d'une part des caisses de secours, ancêtres du système de soins de santé pour les mutualités, et d'autre part des caisses de résistance pour les syndicats. Celles-ci permettent de payer leurs adhérents lors de conflits ouverts débouchant sur des grèves. Car malgré l'interdiction des piquets de grève, malgré la répression qui touche des milliers de militant·e·s, les syndicats continuent à se développer sous l'influence de l'Association Internationale des Travailleurs.

Au sein des syndicats, on pense qu'il faudrait que la législation intervienne pour contraindre le patronat à respecter des règles concernant la durée du travail, les accidents, le travail des femmes, des enfants. Mais encore faudrait-il pouvoir voter pour élire des représentants au Parlement. Alors diverses associations ouvrières vont se regrouper : des mutualités, ligues politiques, coopératives, dont la Boulangerie Coopérative mais surtout des associations syndicales.

C'est ainsi qu'est fondé le Parti ouvrier belge en 1885 dans le café Le Cygne, sur la Grand-Place de Bruxelles, tiens, tiens… Oui, car c'est un endroit où les socialistes et les associations ouvrières avaient leurs

GRANDES BOULANGERIES

La Maison du Peuple

à ses 20,000 Coopérateurs

Bon pain — Poids exact : 1 kg.

Marque : M. P. — *Marque* : M. P.

Chers Camarades,
Mères de Famille,
Frères de Travail,

LA MAISON DU PEUPLE réduit le prix de pain de

27 centimes à 25 centimes avec 3 centimes

de bénéfices (net **22 CENTIMES**).

Dès **Lundi 17 Septembre**, Mères de famille, le pain vous sera délivré à raison de **25 centimes**, et au partage des bénéfices, vous toucherez autant de fois **3** centimes que vous aurez pris de pains.

25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain riche et beau.
25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain nourrissant.
25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain réconfortant
25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain ayant son poids.
25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain pur de tout mélange.
25 centimes et **3 centimes** de bénéfice pour du pain réparant les forces perdues par le travail.

Pourquoi faut-il acheter du pain à la Maison du Peuple?

Parce que le pain de la Maison du Peuple est le meilleur;
Parce que la Maison du Peuple est l'œuvre des ouvriers et non pas de capitalistes exploiteurs;
Parce que la Maison du Peuple rémunère largement les ouvriers et que les boulangeries capitalistes paient **bien** leurs actionnaires et **mal** leurs ouvriers;
Parce que depuis **24 ans**, la Maison du Peuple a obtenu la réduction du prix du pain, faisant entrer ainsi des centaines de francs dans la poche de la classe ouvrière;
Parce qu'elle a tué le crédit;
Parce qu'elle a institué des caisses de solidarité en cas de maladies et d'accidents;
Parce qu'elle donne gratuitement du pain, durant **6 mois** aux chefs de familles malades;
Parce qu'elle crée des locaux pour les travailleurs.

Ouvriers, Employés, Mères de Famille,

Achetez donc le pain à la Maison du Peuple pour lui permettre de lutter victorieusement contre ceux qui veulent maintenir la classe ouvrière dans l'esclavage.

Tout ouvrier conscient, toute ménagère aimant ses enfants ne voudront manger que du pain de la MAISON DU PEUPLE : **25 centimes** avec **3 centimes** de bénéfice, soit en réalité **22 centimes.**

Prix pour les Coopérateurs
25 centimes
3 centimes de bénéfice
22 centimes prix net

Tous à la Maison du Peuple !

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Secrétaire, EM. HUBERT. — *L'Administrateur-Délégué*, ALPH. OCTORS. — *Le Trésorier*, L. DUPONT.

Toutes les réclamations doivent être adressées à l'Administrateur-Délégué; elles seront examinées avec soin.

habitudes. Karl Marx lui-même y est passé en 1847. Mais à l'opposé de celui-ci et des divers courants révolutionnaires, le POB est réformiste. Sa revendication première sera l'obtention du suffrage universel.

Mais continuons à suivre les développements de la boulangerie. Elle est d'abord située à la Chaussée de Gand à Molenbeek, puis en 1883 rue Heyvaert et ensuite rue Van Artevelde, mais bientôt les quantités de pains vendues sont de plus en plus importantes et il faut trouver un endroit plus grand. Elle déménage dans une ancienne boucherie devenue la Synagogue de Bruxelles puis un temps transformée en salle de spectacle rue de Bavière. C'est un bâtiment qui ressemble à une boîte d'allumettes avec un beau fronton. En 1886, c'est écrit dessus : Maison du Peuple.

Espaces d'auto-organisation

On y trouve une salle d'assemblées, un café, le siège du Parti ouvrier belge, une salle des fêtes et dans les sous-sols, 500.000 pains sont cuits par an. Plus tard, il y aura aussi une boucherie, de la vente de tissus, un dépôt de charbon. En 1891, le médecin César de Paepe y ouvre un dispensaire qui fonctionne avec une caisse de secours. Pour une cotisation modique, tous les membres d'une famille peuvent être soignés et les médicaments sont gratuits. Cette même année a lieu la première réunion du syndicat des Employés. Et toujours en 1891 est fondée la Section d'Art de la Maison du Peuple qui organise des conférences, des visites de musées, des concerts. Principalement animée par Emile Vandervelde, la section vise à une véritable éducation populaire artistique. En 1892, Victor Horta y donne des cours de dessin industriel. La coopérative prend le nom de Maison du Peuple, Société Coopérative Ouvrière de Bruxelles.
Ne cherchez pas comme moi, où se trouvait cette première Maison du Peuple, elle a été détruite lors des travaux de la Jonction Nord-Midi. Son emplacement était plus ou moins sur l'actuelle place de Dinant, derrière le siège du PS, Boulevard de l'Empereur.

Comme d'habitude du côté de la boulangerie, il n'y a toujours pas assez de place. En 1888, un nouveau local est ouvert rue aux Laines. En 1893, le nombre de pains fabriqués par la coopérative est de 85.000 par semaine. En 1896, une nouvelle boulangerie est inaugurée 78 quai des Charbonnages. Entre les fenêtres, les inscriptions “Socialisme”, “Science”, “Travail” et “Collectivisme” préfigurent les inscriptions qui orneront la future Maison du Peuple de Victor Horta.

Le terrain de la rue Joseph Stevens entre la rue des Pigeons et la rue de la Samaritaine a été acheté par le Conseil d'administration de la Coopérative en 1895. Et voilà que trois délégués du POB annoncent à Victor Horta qu'on a pensé à lui pour la construction d'une nouvelle Maison du Peuple. Mais je lui laisse la parole : *“Il ne s'agit pas seulement de construire, mais de faire aussi grand et aussi bien que possible : on empruntera, on cotisera, on réussira.”*

Suite au prochain numéro !

FRÉDÉRIQUE FRANKE

Merci à Francine Bolle pour l'interview dont certains passages sont retranscrits tels quels.

Bibliographie :

• BOLLE F. La mise en place du syndicalisme contemporain et des relations sociales nouvelles en Belgique (1910-1937), thèse de doctorat, Bruxelles, ULB, 2013-2014
• DELAHAYE Jean, La Maison du Peuple de Victor Horta, Textes présentés et commentés par Françoise Dierkens-Aubry, Atelier Vokaer, 1987.
• MALINCONI Nicole, De fer et de verre, La Maison du Peuple de Victor Horta, Les Impressions Nouvelles, 2017.
• BORSI Franco, Maisons du Peuple en Europe, Victor Horta et la Maison du Peuple de Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles, 1984.
• HORTA Victor, Mémoires, édités par • Cécile DULIERE, Bruxelles, Ministère de la Communauté Française, 1985.
• Article : VANDERHULST Guido, article “La boulangerie de la Maison du Peuple” paru sur le site de Bruxelles Fabriques, Patrimoine social et industriel, 2014 : www.bruxellesfabriques.be/spip.php?article49

LES MOTS CROISÉS DU QUARTIER

par Karen Chaulen et Aretha Rufas,
avec la sympathique collaboration de Tarah Lemen

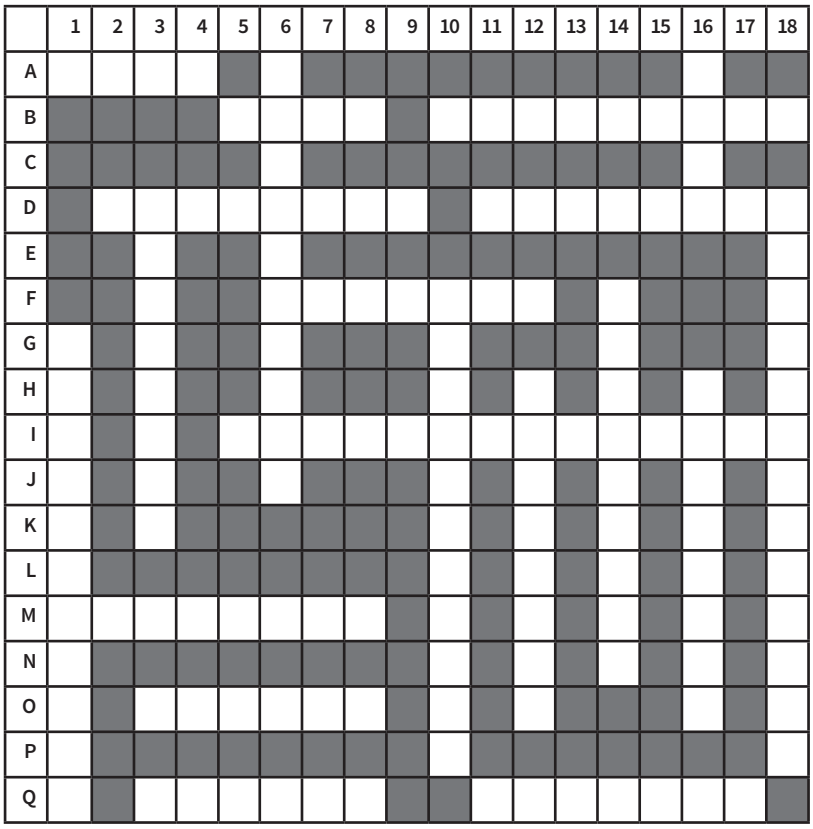

HORIZONTAL

A. Si on te le demande, tu le donnes (encore faut-il qu'on te le demande).
B. - Les bonnes intentions, l'enfer en est…
- Rendre mieux que bien.
D. - Fier quand il est des Marolles.
- Quartier populaire de Bruxelles qui compte bien le rester.
F. De bail, de mariage ou de quartier, il n'est pas toujours à l'avantage de celui qui le signe.
I. Processus urbain inspiré par les loosers de la noblesse anglaise.
M. C'est pas qu'on en manque à Bruxelles, c'est juste qu'on ne peut plus se le payer.
O. Rouge ! Pour Yvan Mayeur.
Q. - … de rien, envie de toi.
- Qu'il soit bio ou équitable, pourvu qu'il soit…

VERTICAL

1. En douce / en cachette / en catimini / en schmet / en…
3. Insulte suprême à Bruxelles.
6. L'important n'est pas de gagner mais de…
10. Prescrire de la crème anti-rides à des quartiers sélectionnés pour leur "grise mine" afin de leur donner un "nouveau souffle".
12. Qui babelutte beaucoup pour ne rien dire.
14. Les jeunes cadres en débordent.
16. - Du trucmuche au machin, c'est aussi un joyeux capharnaüm.
- Qui se la pète à s'en dénouer la cravate.
18. Quand Knokke-le-Zoute s'invite dans les Marolles.

HORIZONTAL : **A.** Avis **B.** Pavé / Améliorer **D.** Habitant / Marolles **F.** Contrat **I.** Gentrification **M.** Logement **O.** Carton **Q.** Besoin / Durable

VERTICAL : **1.** Stoemelings **3.** Archiek **6.** Participer **10.** Revitaliser **12.** Ziveerir **14.** Dynamisme **16.** Brol / Dikkenek **18.** Sabloniseation

Menhier le Corbeau, dans les Marolles perché,
Voit Menhier le Renard rôder dans le quartier :
- C'est vraiment schûûn ici, mais y a trop d' pauvreté.
Moi j'ai des sous pour toi, tes pavés vont blinquer.
- Awel, dit le Corbeau, ça a l'air tof tout ça.
Mais quand ce s'ra fini, ça s'ra toujours chez moi ?
- Mais wé, dit le Renard, tu me connais quand même ?
- Justement, c'est pour ça, on connaît tes poèmes !
Pour le fromage, tant pis, c'est longtemps pardonné,
Mais faut pas croire non plus que tu peux r'commencer !

Isabelle

COURRIER DES LECTEURS

Je voudrais laisser un message par rapport à 'Bij den Boelt'. Mon père racontait que les gens qui n'avaient pas de sous, ou étaient trop 'zats', dormaient sur la corde (pas sur des cordes). On tendait une corde dans le café, et les gens dormaient dessus les bras croisés. Le matin, quand il ouvrait le café, den Boelt "coupait" la corde et il était temps alors de retrouver la rue.
Un abri pour SDF en quelque sorte…
Ça, c'est que j'ai toujours entendu raconter à la maison…
Je voulais le partager quand j'ai vu par hasard le n°2 du Pavé dans les Marolles… Voilà qui est fait…
Salut en de kost !

DANILIA HAELTERMAN

À propos de l'article du Pavé n°2 sur le café 'Den Boelt' : les gens qui n'avaient pas de logement pouvaient effectivement y dormir la nuit. Ils devaient payer 20 balles. Ils étaient attachés à une corde aux pompes à bière, le long du comptoir et on tirait sur la corde pour les réveiller le matin à 7h. Ils pouvaient rester ou partir (dans les années septante).

RENÉ L.

Enfant, ma grand-mère disait que les gens dormaient sur une corde et que le matin on lâchait la corde et tout le monde tombait sur sa tête. Ça me faisait un peu peur et je pensais que je n'irais jamais Bij Den Boelt, pour ne pas tomber sur ma tête.

PETRONILLE DE COSTER

PAVÉ DANS LES MAROLLES, c'est un petit journal gratuitement distribué dans une cinquantaine de lieux du quartier, un site à consulter, une page Facebook où s'abonner, faits par des habitant-e-s et usagers (qui ne partagent pas toujours les mêmes idées), pour raconter, pour s'amuser, faire des pieds de nez, et ne pas s'en laisser compter par les Contrats de quartiers… Si vous avez des sujets, des textes ou des images à nous proposer, n'hésitez pas à nous contacter ! **Paveuses et paveurs :** Anah, Andrzej, Antoine, Aretha, Brezzabel, Catherine, Frede, Gwen, Isabelle, Jeanne, Laurette, Lili, Lola, Manu, Michel, Mr Bricolage, Nathan, Nicky, Nicole, Orcus, Patrick, Rodolphe, les Sabines, Sofia, Sylvain, Vincen, Viktor, etc. **Imprimé** à 4000 exemplaires (l'impression des premiers numéros est payée grâce à des dons de la Plateforme Marolles et de l'association de fait Plantations). **Email :** contact@pave-marolles.be **Web :** www.pave-marolles.be. Facebook : www.facebook.com/pavemarolles. **É.R. :** Andrzej Krzyszton, 21 rue du Fort, 1060 Bruxelles.